

# GWENN HA DU

JOURNAL NATIONALISTE BRETON

N°117

OCTOBRE-NOVEMBRE 1996

25 Francs



LE DUC DE BRETAGNE EN SON PARLEMENT  
Gravure Ed. de 1531 - "Les Grandes Chroniques de Bretagne  
composées en l'an 1514" d'Alain BOUCHART

## SOMMAIRE

	Page
SUR UNE POLEMIQUE : HISTOIRE ET HISTORIENS par Yann FOUERE .....	3
In Memoriam : René AROT par GARREC .....	4
HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MONARCHIE BRETONNE (IV) par André-Yann DENIS .....	5/12
LETTRE DE MISS LOIS KUTER A JACQUES CHIRAC .....	13
BLEIMOR par Joseph CHARDRONNET O.M.I. ....	14
LE DROIT DE PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN .....	15/16
L'IRREMPLACABLE NATIONALISME par Olier MORDREL † .....	16/17
GUY EDER DE LA FONTENELLE (VIII) par Edith PERENNOU .....	18/20
LA MERIENNE BLINOISE par Denwal GWENVEZ .....	20/21
GUERRE par Yann BOUESSEL du BOURG † .....	21/22
NOUVELLES .....	23/24
LIVRES / LEVRIOU par Yann BOUESSEL du BOURG, Joseph CHARDRONNET O.M.I. ....	25/27

"GWENN-HA-DU" se veut un journal de combat et de rassemblement de TOUS LES BRETONS.

"GWENN-HA-DU" n'entend pas se substituer aux autres journaux bretons qui ont leur raison d'être.

"GWENN-HA-DU" veut simplement GROUPEL et ENTRAINER TOUTES LES BONNES VOLONTES et les éléments les plus dynamiques de l'EMSAV, en collaboration AVEC TOUS, SANS EXCLUSIVITE, POUR UNE DEFENSE complète, cohérente et plus efficace du PEUPLE BRETON.

Parution bimestrielle ISSN 0246-3474. Abonnt annuel (6 N°s sous pli fermé)  
Bretagne et Hexagone : 150 Frs - Autres Pays : 170 Frs  
Directeur: Jacques LE MAHO. 190 Bis, Avenue de Clichy 75017 - PARIS.

## SUR UNE POLEMIQUE : Histoire et historiens



L'Association bretonne "Kinnig" formation politique a organisé, il y a quelques semaines, une conférence de J.C. Cassard, professeur à l'université de

Brest, au cours de laquelle il devait traiter du Mouvement breton et de l'extrême-droite. Notre confrère "Le Peuple Breton" en a publié un résumé dans son numéro de Juin. La rédaction du Peuple Breton a publié dans son numéro de Juillet une protestation d'un lecteur qui s'élève contre certains des propos tenus par J.C. Cassard. Il paraît nécessaire d'éclairer à nouveau nos lecteurs sur le rebondissement d'une polémique qui n'est pas nouvelle.

A plus d'un titre l'analyse de J.C. Cassard est intéressante, car elle couvre une période d'un siècle, des régionalistes "conservateurs" et modérés de l'Union Régionaliste Bretonne, fondée entre autres par Anatole Le Braz et Charles le Goffic, jusqu'à l'ouverture à l'Europe et au monde qui caractérise le Mouvement breton depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Son auteur n'a pas de peine à faire ressortir que ce mouvement déjà séculaire ne peut équitablement être qualifié d'être ou d'avoir été d'extrême-droite, contrairement à l'idée que la propagande de l'Etat français, relayée par ses partis jacobins de droite et de gauche, et surtout depuis la Libération, ont voulu donner de lui, afin de mieux le discréditer en Bretagne et ailleurs. Depuis le P.C.F. jusqu'à la droite nationaliste et impérialiste française en passant par les centristes du feu M.R.P., le concert a été sans fausse note.

J.C. Cassard fait remarquer que si des théories et des idéologies "fascistes", et donc d'extrême-droite, ont pu influencer à la veille de la seconde guerre mondiale quelques-uns des dirigeants nationalistes bretons, elles ont influencé encore beaucoup plus profondément toute une frange nationaliste de l'opinion française. Dans les deux cas, elles n'ont guère eu de résultats durables. Vouloir affirmer que la masse des autonomistes et des nationalistes bretons, dans les années qui ont précédé la seconde guerre mondiale, ont pu être d'extrême-droite, c'est oublier allègrement les conflits de "Breiz Atao" avec "l'Action française", et pendant la guerre les affrontements du P.N.B. avec les "Francistes" et les autres partis collaborationnistes français de l'époque.

Le Mouvement breton, politique et culturel, depuis le début du siècle, ne peut donc être soupçonné comme le dit J.C. Cassard, d'avoir été d'extrême-droite. La vérité est qu'il comprenait, et comprend encore, nombre de dirigeants et de

militants appartenant à des écoles de pensée diverses; qu'il était et est encore, possible de rassembler dans une action commune, ainsi que, récemment, les exemples du C.E.L.L.B. et du M.O.B. l'ont amplement démontré. Car, s'il ne peut pas être qualifié d'avoir été ou d'être d'extrême-droite, le Mouvement breton dans son ensemble et ses diverses composantes ne peut non plus être qualifié d'être aujourd'hui d'extrême-gauche, comme certains veulent à présent le présenter, comme le font certains milieux, notamment dans l'opinion parisiano-française, en prenant prétexte des alliances et alignements sur la gauche et l'extrême-gauche françaises systématiquement pratiqués par l'U.D.B. ...

C'est à partir d'ici sans doute que l'analyse de J.C. Cassard commence à différer des nôtres, surtout en ce qui concerne les éléments politiques qui ont marqué la Libération. L'historien qu'il est ne peut sans doute lui faire oublier qu'il est aussi un militant et un élu de l'U.D.B., parti politique breton dont l'autonomisme professé cherche tant bien que mal à faire bon ménage avec le jacobinisme dominant de la gauche et de l'extrême-gauche françaises. On peut se demander en effet si les préoccupations de l'élu ne supplantent pas celles de l'historien dont l'appréciation qu'il porte sur la répression qui a frappé nombre de militants politiques et culturels vers la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est sur ce point précis qu'on porté les protestations d'un lecteur que la rédaction du Peuple Breton a publiées dans son numéro de Juillet. Les propos de J.C. Cassard, ajoute-t-elle "ne s'appliquent qu'aux procès en règle".

Pour la bonne compréhension de nos lecteurs, il faut donc reproduire ces propos qui figurent dans un paragraphe justement intitulé "Le temps des Réprochés" : "En réalité il n'y a pas eu d'opérations particulières contre les membres du Mouvement breton, écrit J.C. Cassard. Ceux qui avaient choisi le mauvais camp pendant la guerre furent éliminés, et ceux qui furent fusillés ne le furent pas sans raisons. Ceux d'entre les militants bretons qui étaient innocents et avaient été arrêtés, furent relâchés au bout de quinze jours."

On comprend que sur ces points, je suis autorisé à donner mon avis. Je le ferai donc dans un prochain article, en m'efforçant à l'objectivité et à la recherche de la vérité. C'est le devoir de chaque citoyen de veiller à ce qu'on n'écrive pas une "histoire dirigée", défaut dans lequel sont tombés nombre d'historiens "officiels" de l'histoire de France.

Yann FOUERE

## René AROT

Nous étions en droit d'espérer qu'au cours de la présente décennie, l'Emsav aurait son militant centenaire ... Hélas, il n'en sera rien ! Notre ami et camarade René AROT sur qui nous fondions ces espoirs, n'a point franchi ce cap. Dans le cours de sa 94<sup>ème</sup> année, le 12 Août exactement, il s'est éteint dans cette maison de retraite de la région parisienne où il venait de se retirer.

Né le 20 Février 1902 à Dinan.

Militant actif dès 1923, bientôt il rejoignit les rangs de Breiz Atao, aux côtés de François Debauvais et plus particulièrement d'Olier Mordrel. Des liens de profonde amitié existaient entre eux; ainsi peu de temps avant qu'il ne disparaisse Olier Mordrel, sachant son ami handicapé, avait tenu à lui rendre visite ...

Fait sans précédent, en 1930, René AROT fut le premier militant breton et défenseur des idées bretonnes, à se présenter aux élections législatives. Une campagne mal "orchestrée" fut cause de son échec mais il ne désarma pour autant. Le courage ne lui faisait point défaut lorsqu'on considère ses 14 interpellations pour vente du journal "Breiz Atao" sur la voie publique, sans omettre sa participation à bien des actions spectaculaires de Breiz Atao. ... Le lendemain de la destruction du "Monument de la Honte", un ami des Bretons, le député ouvrier flamand Ward Hermans le photographiait en compagnie de son ami Cassel, tous deux rayonnants de joie devant ce qui restait du monument ... Il était aussi de ce commando, de ceux qui, en compagnie des frères Cattelliot, de Casteret et autres, récupérèrent dans un commissariat de police, les livres et documents qu'avait saisi la police française, en 1939, au domicile de François Debauvais.

Au lendemain de 1940, la Direction du Parti National Breton lui offrit un poste dans ses services administratifs. A Rennes, où dans le sillage de Delaporte, de Bourdon, de Coulet et autres ténors de l'autonomie, il assista à ces mini "révolutions de palais" qui ébranlèrent, à maintes reprises, la rue de Châteaubriant, ou le Quai Lamartine. Déjà à cette époque, parodiant la "Guerre de Succession de Bretagne", les "initiés" en désignaient les acteurs sous le nom de "Maison de Penthièvre" ou "Maison de Montfort". Les raisons de cette discorde ? Questions de préséances, de clans, certes ! mais surtout de déviations idéologiques ... ! De plus en plus fréquents et profonds, ces orages devaient bientôt lézarder l'édifice nationaliste et aboutir à la scission que l'on sait !

René AROT n'assista qu'à la première partie de ce drame. En effet, en 1942, dénoncé pour "détention d'arme de guerre", la police française l'arrêta et le remit à la police allemande. Transféré à Paris, à la prison du Cherche-Midi. Transféré au fort de Villeneuve-Saint-Georges, il y rencontra l'abbé Stock, célèbre par son ouvrage relatant, durant l'occupation allemande, l'exercice de son ministère auprès des condamnés à mort. Déferé devant le tribunal militaire allemand de la Rue Boissy d'Anglas, celui-ci crut discerner une provocation dans cette affaire et les circonstances atténuantes lui étant accordées, René AROT retrouva la liberté ...

De retour à Rennes, il reprit ses fonctions au sein du PNB, jusqu'en 1944, où les "libérateurs" ne l'oublièrent pas ! Quoique le Parti National Breton ne figura nullement sur la liste des partis et mouvements collaborationnistes établie par le Gouvernement de Londres; comme pour tant d'autres militants, la simple adhésion à ce parti fut promue chef d'accusation !

Arrêté le 4 Août 1944, il comparut devant le tribunal de Saint-Brieuc qui le condamna à 5 ans de prison. Successivement, il connut le monde carcéral de Saint-Brieuc, Guingamp, Fontevault, et enfin une "meilleure maison" : Saint-Martin-de-Ré qui, le 11 Mai 1948, le remit en liberté.

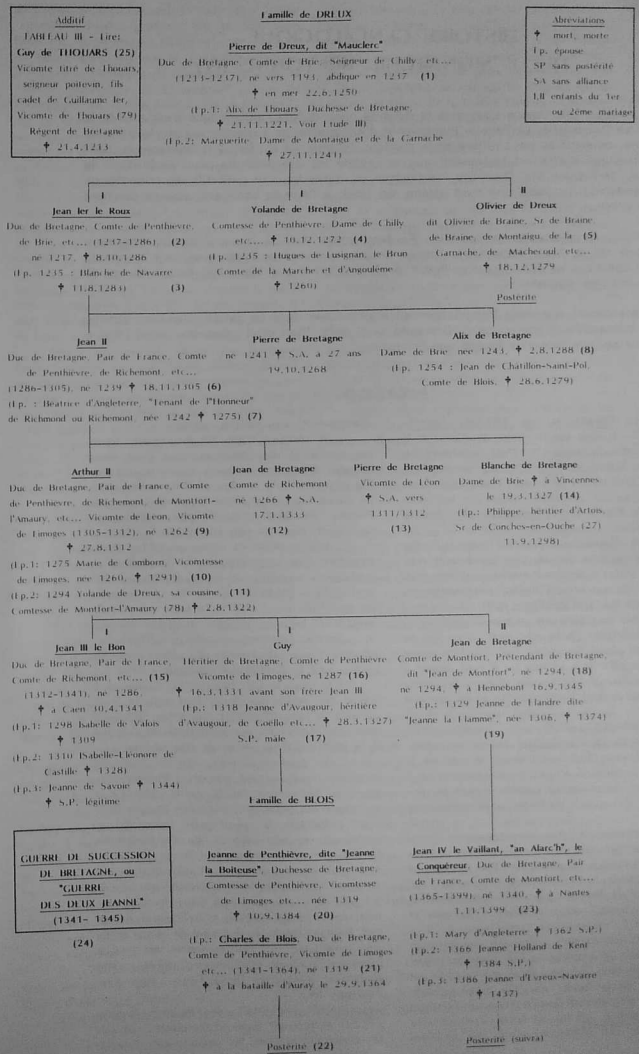
Ses obsèques ont été célébrées, le 14 Août, veille de l'Assomption, en l'église Saint-Malo, en sa chère ville de Dinan.

Honneur posthume que, d'ailleurs, nombre d'entre nous, les "maudits", n'ont reçu ou ne recevront jamais. René AROT s'en est allé reposer sur les bords de la Rance, en cette terre bretonne qu'il a tant aimé et pour laquelle il a tant donné ...!

Adieu compagnon, que ton militantisme sans faille serve d'exemple aux jeunes générations, à ceux qui prennent la relève. Qu'eux aussi, malgré les "ennuis" qu'une telle vocation comporte, qu'ils connaissent enfin la joie de servir et d'œuvrer pour une Cause qui, inéluctablement et à court terme ne peut que triompher !

CARREC

GWENN-HA-DU 4



## HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MONARCHIE BRETONNE (IV)

### RESUME :

La Maison de Rennes s'est éteinte dans sa ligne ducal, tout comme s'est éteinte la Maison de Cornouaille. La Famille Plantagenêt d'Angleterre les a remplacés sur le trône de Bretagne, donnant au pays le pire et le meilleur. Le pire, ce fut Henry II Plantagenêt, dont Yann Brekilien a dit, fort justement, que son règne fut une calamité pour les Bretons; le meilleur, ce fut son fils, Geoffroy Plantagenêt et, après lui, son petit-fils, au nom chargé de légende, qui trouvera une mort atroce, en 1203, à l'âge de seize ans sous le poignard de son oncle.

Arthur ne laissa pas de postérité. Sa demi-soeur, Alix de Thouars, devenait héritière du Duché. On la maria d'abord à un prince breton, le comte de Penthièvre, puis on annula ce mariage pour lui faire épouser Pierre de Dreux, dit Pierre Mauclerc, cousin du roi de France Philippe-Auguste.

Le puissant souverain français pensait bien trouver dans ce parent, Capétien comme lui, un fidèle allié, grâce auquel la Bretagne allait enfin "filer droit". Mauvais calcul : Pierre de Dreux se montra plus Breton que Français ...

### NOTES

(1) PIERRE 1<sup>er</sup> de DREUX, "MAUCLERC" : Il était le fils cadet de Robert II le Jeune, comte de Dreux († 1218), lui-même fils du comte Robert I<sup>er</sup> († 1188). Ce dernier étant un fils cadet du roi de France Louis VI le Gros, Pierre Mauclerc était donc cousin par les mâles du roi de France Philippe-Auguste. Un Capétien incontestable.

On l'appellera "Mauclerc" sans que l'on ne sache pas très bien ou bien parce qu'il avait été un clerc ayant mal tourné (on lui avait d'abord fait suivre des études religieuses), ou bien parce que l'on considéra qu'il s'était comporté sa vie durant comme un ennemi du clergé ? Car anticlérical, certes, il l'était ... ce qui ne l'empêcha pas d'être pieux. Son anticléricalisme était à prendre dans le sens où il était opposé à l'ingérence du clergé dans les affaires séculières, sans toutefois être hostile au clergé en tant que tel.

Intelligent, cultivé, actif, habile, courageux, il était aussi ambitieux, autoritaire, entêté, et on lui reprochait son manque de mesure et d'esprit de suite. Il n'avait pas la manière et il s'aliéna le clergé et les féodaux en entrant rapidement en conflit d'intérêts avec évêques et barons.

Concernant l'Eglise, il supprima le "tierçage", qui était une taxe perçue par les recteurs des paroisses; aux frontières de l'Est, il contraindit des forteresses sur les terres des évêques de Rennes et de Nantes, sans leur demander leur avis; il s'opposa aux captations d'héritages et également à l'extension des compétences des tribunaux ecclésiastiques. Concernant la noblesse, il fit interdire la construction de nouveaux châteaux-forts sans son accord; il enleva le "droit de bris", qui perdurait (voir note N° 14 - Etude III), aux seigneurs de la côte; enfin il s'arrogea le droit de bail, qui laissait temporairement à sa disposition les seigneuries dont les titulaires

étaient morts sans enfants majeurs.

Il restaura l'autorité ducal aux dépens des barons et des clercs et, pour faire bonne mesure, dressa les premiers contre les seconds. On comprend qu'à ce régime, il fut excommunié. Le duché fut frappé d'interdit pendant trois ans. Partant, les cultes n'étaient plus célébrés, les sacrements n'étaient plus administrés.

Dès le début du règne, en 1214, Pierre Mauclerc s'en prit à Henri de Penthièvre, le malheureux premier mari d'Alix de Thouars (voir note N° 29 - Etude III). Celui-ci, sans qu'on lui demande son avis, avait vu annuler son mariage avec Alix, laquelle, aussitôt, avait été remariée au Capétien. Trouvant que cela ne suffisait pas, Mauclerc, sans aucun motif, lui enleva toutes ses terres, sauf le Goello et l'Avaugour.

Le duc ne s'en tint pas là. Il annexa de même une partie des biens de Conan le Bref, vicomte de Léon († 1234), oncle par alliance d'Henri de Penthièvre, qui avait tenté de s'opposer à la spoliation dont son neveu était victime ...

Les rapports du duc avec la monarchie française, normaux tant que vécut Philippe-Auguste, se dégradèrent ensuite, on le verra. En ce qui concernait celui qui l'avait fait Duc de Bretagne, Mauclerc lui avait prêté hommage, un hommage personnel s'entend, qui n'engageait pas la Bretagne, et il respecta cet hommage. Néanmoins, il n'entendait pas tout admettre du roi. Ainsi en 1222, il battit à Châteaubriant Amaury I<sup>er</sup>, sire de Craon, qui, à la demande du souverain, venait lui réclamer la châtellenie de Ploërmel. Philippe-Auguste, disposant de ce qui ne lui appartenait pas - c'était coutumier aux rois de France - avait en effet donné, naguère, cette châtellenie à Maurice III de Craon, frère aîné d'Amaury I<sup>er</sup>.

Après la mort de Philippe-Auguste (1223) et le court règne (trois années) de son fils Louis VIII le Lion, les rapports avec la cour

de France se détériorèrent. Blanche de Castille, régente de France pour son fils le futur saint Louis IX, vit se dresser contre elle une coalition de barons appréciant peu le règne d'une femme. Il y avait là Hugues X de Lusignan, comte de Champagne, et, le plus engagé, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. A Louis IX, Mauclerc adressa un défi, ce qui, en droit féodal, signifiait qu'il mettait fin à son allégeance. Et il remplaça le roi de France par Henry III d'Angleterre, à qui il alla, en 1230, porter l'hommage. Louis pénétra alors en Bretagne et échoua au siège de Saint-Aubin-du-Cormier où le duc Pierre se couvrit de gloire. Une trêve fut signée pour trois ans, en 1231. A l'issue de la trêve, les combats reprirent; Le duc, battu en 1234 à Ancenis et à Châteaubriant, dut faire sa soumission au roi et lui rendre l'hommage. En 1237, il quitta le pouvoir, le remettant à son fils, devenu majeur. Il était seulement "baillistre" du duché, en effet, et ne tenait son autorité que de sa femme.

Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc laissait une Bretagne forte, prospère, où l'autorité ducal était partout reconnue. L'artisanat, le courage avaient été encouragés, les abus des Grands avaient été réprimés, même si l'on dut, en fin de règne, leur rendre quelques terres et quelques privilèges, et, enfin, la piraterie, puissante jadis, avait été jugulée. Et Pierre Mauclerc devint "Pierre de Braine" (du nom d'une de ses terres), chevalier d'aventure.

Il accompagna saint Louis en Egypte, lors de la 7<sup>ème</sup> croisade, y fut blessé lors de la bataille de Mansourah, et mourut, en mer, au retour, des suites de ses blessures.

Il portait un quartier d'hermines dans ses armoiries personnelles et introduisit ce motif héraldique en Bretagne.

(2) JEAN 1<sup>er</sup> le ROUX : Moins pétulant que son père, il mena une politique faite de prudence et d'opportunisme, une politique de père de famille soucieux de bien élever ses enfants (il en eut huit, cinq moururent en bas âge). Cette politique de paix, qui devait durer un siècle, s'ouvrait sur ce règne qui fut le plus long de l'histoire de Bretagne (quarante-neuf années).

Vrai féodal par son goût de la chasse, des chevaux et des châteaux-forts, Jean le Roux n'en fut pas moins un poète élégant et sensible, auteur de chansons pieuses et courtoises.

Le duc poursuivit la lutte de son père contre les abus temporels du clergé ... ce qui lui valut, à lui aussi, l'excommunication. Cette sanction était souvent utilisée sur pression du roi de France, lequel était partie prenante dans la nomination des évêques en Bretagne comme ailleurs. Ces derniers devenaient l'instrument du roi et par leur intermédiaire, le souverain intervenait, sans aucun droit, dans les affaires intérieures bretonnes ...

En 1240, le duc Jean banni par ordonnance les Juifs du duché, ces derniers pratiquant l'usure d'une façon éhontée.

En matière territoriale, Jean le Roux acheta aux

derniers vicomtes de Léon, Hervé IV († 1264); et son fils Hervé V († 1277), d'abord les châtellenies de Brest, de Lesneven et de Saint-Renan, puis, parce qu'ils étaient criblés de dettes, la quasi-totalité de leurs ultimes biens. Par ailleurs, il acheta, ou annexa, les seigneuries de Dinan, de Hédé, de la Roche-Derrien, d'Hennebont, de Muzillac, de Lanvaux et de Gourin. Près de Sarzeau, il fit agrandir le château de Suscinio, où il aimait résider.

Jean le Roux conserva durant tout son règne un certain équilibre entre Français et Anglais. Il ne fit jamais alliance avec le roi d'Angleterre, si ce n'est en mariant son fils avec la fille d'Henry III. Ce mariage rappelait au souverain français que le duché de Bretagne était indépendant. Par cette même union, la terre de Richemont (Richmond), que les souverains anglais avaient naguère recupérée, allait revenir comme apanage successoral dans le duché.

Jean le Roux accompagna le roi saint Louis à la dernière croisade, à Tunis, en 1270, devant au cours de laquelle le roi de France devait succéder. Par cet acte de foi, peut-être voulait-il, d'une certaine façon, "racheter" son excommunication ?

Le règne, bénéfique pour la Bretagne, du duc Jean le Roux s'acheva en 1286, sans avoir connu aucune révolte des barons. Ce fut, selon l'abbé Poisson ("Histoire de Bretagne"), "le règne d'un marchand plutôt que celui d'un prince" ... mais le peuple breton s'en trouva fort bien.

(3) BLANCHE de NAVARRE : Elle était la fille de Thibaud IV de Blois, le Chansonnier, comte de Champagne par son père et roi de Navarre par sa mère († 1253), celui-là même qui s'allia à Pierre Mauclerc contre la régente Blanche de Castille (voir note N° 1). Née vers 1224, elle mourut le 11 Août 1283. On l'avait d'abord fiancée à Othon de Méranie, comte palatin de Bourgogne, puis à Alphonse de Castille, futur roi Alphonse X, mais ces projets n'eurent pas de suites.

(4) YOLANDE de BRETAGNE : Comtesse apanagée de Penthièvre, elle reçut encore les seigneuries francilloses de Chilly (aujourd'hui Chilly-Mazarin) et de Longueumeau, ainsi que la seigneurie picarde de la Ferre-en-Tardenois, qui, toutes, venaient des Dreux. Le comte de Penthièvre fit, à sa mort, retour au duché de Bretagne; quant aux autres terres, elles passèrent du fait du mariage de la comtesse, dans la famille poitevine de Lusignan. Yolande avait, en effet épousé Hugues XI de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, fils de cet Hugues X de Lusignan qui fut l'autre allié de Pierre Mauclerc contre Blanche de Castille (voir notes N°s 1 et 3).

(5) OLIVIER de BRAINE : Olivier de Dreux, dit Olivier de Braine, fils cadet né du deuxième lit de Pierre Mauclerc, ne fait pas partie, à proprement parler, de la Maison de Bretagne, puisqu'il n'était pas issu de la duchesse

Alix.

Il reçut des fiefs en Bas-Poitou (Vendée), tels Montaigu et la Garnache, et aussi en Bretagne, tels Machecoul et Saint-Philibert-de-Grandlieu. Sa postérité devint la famille de Machecoul. Elle s'éteint dans sa lignée aînée avec Catherine de Machecoul († 1410), qui épousa Pierre de Craon, seigneur de la Suze et de Champlocé († 1376), et dans sa branche cadette des seigneurs de la Vieilleveigne, avec Louis de Machecoul, seigneur de la Vieilleveigne, qui mourut sans postérité de son mariage en 1434 avec Françoise de Châteaubriant.

Les descendants d'Olivier de Braine ont contracté des alliances avec les familles de Vitry, de Chabot, de Rieux, de Châteaubriant, de Tournemine, de Thouars, de Craon, de Vivonne, de Penhoët, etc. ...

(6) **JEAN II, Duc de BRETAGNE** : Jean II épousa Béatrice d'Angleterre, fille du roi Henry III. La princesse avait été faite par son père "Tenant" de l'"Honneur de Richmond", et ce mariage rendait à la Bretagne une des plus riches terres d'Angleterre (voir note N°7).

En 1284, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Peut-être pour ne pas perdre Richemont, Jean II choisit de s'allier aux Anglais, devenant l'ennemi du roi de France. Cette situation se renouvela dans le futur, entre autres avec Jean de Montfort et Jean IV, et ce serait faire preuve d'une méconnaissance totale de l'histoire du Moyen-Âge, que penser à une quelconque trahison. La Bretagne était indépendante et son souverain pouvait, sans forfaiture s'allier avec qui il le souhaitait. Cinq ans plus tôt, Jean II n'avait-il pas, d'ailleurs, fait savoir (1289) au roi Philippe IV le Bel "qu'il n'était pas son homme et qu'il ne le reconnaissait pas pour son seigneur" ?

L'alliance anglaise devait tourner court. Des troupes du roi Edouard Ier, fils et successeur d'Henry III, avaient débarqué à Brest et à la pointe Saint-Mathieu. Ils commirent de tels pillages chez leurs alliés, que les Bretons, ulcérés, renversèrent leurs alliances et s'unirent au roi de France. Les "Saozon villiget" (Anglais maudits), étaient peu estimés en Bretagne. Il est vrai que les soudards de Philippe le Bel ne l'étaient guère plus ...

Tout cela valut à Jean II l'érection, en 1297, de la Bretagne en duché-pairie. La Bretagne que la chancellerie française traitait en comté (voir note N°14 - Etude III), devenait officiellement un duché. Le souverain breton refusait certes toujours de rendre l'hommage-lige, l'hommage total, au roi de France, néanmoins on peut dire que le fait d'accepter ce titre de Pair du royaume de France, revenait à dire que le duc reconnaissait le Capétien comme son souverain.

L'influence monarchique, d'ailleurs, s'insinuait peu à peu dans le duché. Le roi, qui se mêlait déjà du choix des évêques (voir note N°2), se complut bientôt à recevoir en appel, à Paris, les décisions prises par les juridictions

bretonnes, lorsque celles-ci étaient contestées ... De surcroît, on vit, en 1303, Philippe le Bel faire lever des subsides en Bretagne pour la guerre qu'il livrait dans les Flandres.

... Sous ce règne mourut en 1303 Yves Héloï de Kermartin, official de l'archidiacre de Rennes puis de l'évêque de Tréguier, recteur de Trédrez, puis de Louanec (22), prêtre et avocat, protecteur des pauvres qui fut canonisé en 1347 et qui devint le grand saint Yves, patron de la Bretagne et des hommes de loi.

Le roi Jean II mourut en 1305 à Lyon, écrasé par l'éboulement d'une muraille, lors des cérémonies du couronnement du pape Clément V.

(7) **BEATRICE d'ANGLETERRE** : Fille du roi Henry III Plantagenêt d'Angleterre, elle fut, par son père, faite "Tenant" de l'"Honneur de Richmond". Richmond, ou Richemont, était une des plus importantes seigneuries anglaises. Cette terre avait été donnée aux Penthièvre en 1066 lors de la conquête de l'Angleterre (voir note N°3 - Etude III). Les ducs de Bretagne la recurent ensuite et Richemont était devenu une sorte de moyen de pression des Anglais sur la politique ducale, puisque le roi d'Angleterre pouvait confisquer le bien. Cette crainte de perdre Richemont influença peut-être, on l'a vu, le duc Jean II, lorsqu'il choisit le camp anglais en 1294.

(8) **ALIX de BRETAGNE** : Alix reçut en apanage la terre de Brie ou Brie-Comte-Robert, en Ile-de-France, et cette terre, du patrimoine des Dreux, sera, après elle, attribuée à sa nièce Blanche (voir note N°14). Jean de Châtillon, son mari, était le fils d'Hugues Ier, seigneur de Châtillon-sur-Marne, comte de Saint-Pol-sur-Ternoise († 1248) et de Marie d'Avesnes, comtesse de Blois. Jean de Châtillon sera par ailleurs l'arrière-grand-oncle de Charles de Châtillon-Blois, lequel deviendra duc de Bretagne lors de la "Guerre des Deux-Jeanne" (voir plus loin).

(9) **ARTHUR III, duc de BRETAGNE** : Duc de Bretagne, Pair de France, comte de Penthièvre, etc. ... Arthur III rattacha définitivement le vicomté de Bretagne à la couronne de Bretagne en 1312 à la mort de son frère Pierre. Il devint de surcroît vicomte de Limoges par son premier mariage et comte de Montfort-l'Amaury par son deuxième mariage. Ce règne ne dura que sept années.

En 1308, le roi de France décida d'envoyer des commissaires en Bretagne afin d'y faire exécuter les mesures prises contre les Templiers, à savoir : confiscation des biens de ces derniers au profit de la couronne de France. Arthur laissa venir les commissaires ... mais il joua habilement : les commanderies templières de Bretagne furent remises par le duc à l'ordre des Hospitaliers ! ...

Au plan législatif, Arthur mit un point final aux problèmes du "tierçage" qui perduraient

(voir note N°1) et il fit alléger le "past-nuptial" taxe perçue par les recteurs des paroisses sur les jeunes mariés) en supprimant cet impôt pour les pauvres et en l'allégeant pour les moins pauvres.

Le duc se maria deux fois. Ces deux mariages eurent un point positif : ils amenèrent à la Couronne les terres des jeunes épousées, mais il furent extrêmement négatifs en ce sens, on va le voir, qu'ils seront à l'origine de la Guerre de Succession de Bretagne.

(10) **MARIE de LIMOGES** : Fille unique de Guy VI de Comborn, le Preux, vicomte de Limoges, elle avait d'abord été promise au fils du comte de Clermont, fils cadet du roi saint Louis et tige de la future Maison de Bourbon, mais le mariage ne se fit pas. D'Arthur III, elle eut trois garçons : le futur Jean III, Guy de Penthièvre et Pierre, qui mourut sans alliance en 1312.

Vicomtesse de Limoges en 1263 à la mort de son père, elle apporta le Limousin à la Bretagne. Le Limousin porte, depuis cette époque, les hermines dans son blason.

(11) **YOLANDE de MONTFORT** : Fille de Robert IV, comte de Dreux et de Béatrice, comtesse de Montfort-l'Amaury, en Ile-de-France, elle était cousine de son mari par les Dreux. Elle était veuve d'Alexandre III, roi d'Ecosse († 1286) et devint comtesse de Montfort par sa mère.

D'Arthur II elle eut cinq filles, dont trois se marièrent, et un fils, Jean, qui recevra de sa mère le comté de Montfort et sera dit Jean de Montfort.

Dominatrice, acariâtre, elle entra vite en conflit avec son beau-fils, le futur duc Jean III, qui était âgé de huit ans lorsqu'elle épousa son père, et qui ne l'aima jamais. Désireuse, par contre, d'assurer l'avenir de son propre fils, Jean de Montfort, elle lui fit garantir par le roi Philippe le Bel, le maintien de ses droits au trône de Bretagne ... Ce qui, d'évidence, ne concernait en rien le roi de France. Mais ce qui génèra la Guerre dite "des Deux-Jeanne", ou Guerre de Succession de Bretagne, évoquée ci-dessus.

(12) **JEAN de BRETAGNE, Comte de RICHMONT** : Il reçut en apanage le comté de Richmond, hérité de sa mère, et ne se maria pas. Il mourut, âgé de soixante-sept ans, en 1333, (certains généalogistes disent 1336). Le comté de Richmond retournera alors à la Couronne, passant à son neveu, le duc Jean III.

(13) **PIERRE de BRETAGNE, vicomte de LEON** : Le Léon, on l'a vu (voir note N°2) avait, pour l'essentiel, été vendu aux ducs de Bretagne. Pierre en fut apanagé, et, à sa mort, sans alliance, survenue accidentellement en 1311 selon les uns, 1312 selon les autres, cette terre fut définitivement réunie au domaine ducal et passa à Arthur II, frère aîné du prince.

(14) **BLANCHIE de BRETAGNE** : Le

comté de Brie, apanagé des Dreux, passa par cette alliance dans la famille des comtes d'Artois, branche cadette de la Maison de France. Philippe, héritier d'Artois, mourut avant son père, et son fils, le fameux Robert III, Pretendant d'Artois, rendu célèbre par Maurice Druon ("Les Rois Maudits"), ne put jamais entrer en possession de son héritage artésien, sa tante, sœur de son père, la non-moins célèbre Mahaut d'Artois, s'étant fait octroyer la terre ancestrale par le roi. Robert III entra alors en lutte ouverte contre la France, se mit au service des Anglais, fut banni, et guerroya, entre autres, en Bretagne. Blessé devant Vannes en 1342, il mourut en Août ou en Octobre de la même année.

(15) **JEAN III le BON** : Ce prince, assurément bon et doux, au dire des chroniqueurs, donna un règne pacifique à la Bretagne, qui ne connut pas d'événements marquants pendant cette période. Le duc tint la balance égale entre France et Angleterre, se battant au besoin avec les Français, tout en conservant notamment de bonnes relations commerciales avec les Anglais. L'influence française sur le duché demeurerait grande néanmoins. En ce qui concerne le clergé, pour ne citer que cet exemple, les évêques, nommés, on l'a vu, au gré du roi, se comportaient en serviteurs zélés de la monarchie française. Le duc eut beau se regimber, ses réactions n'eurent guère de suites.

Entre 1312 et 1325 fut rédigée la "Très Ancienne Coutume de Bretagne", Acte législatif, à la fois code civil, pénal, rural, etc. ... Ce fut, avant tout, un traité de moralité, imprégné d'esprit social, faisant appel à la charité chrétienne et à la solidarité, et non à la justice en tant que telle. L'influence de saint Yves y était sensible, l'idée de vengeance en était absente.

Le règne allait se terminer en 1341, mettant un terme pour la Bretagne à une période de paix qui avait duré un siècle. Du vivant du duc même, en effet, les problèmes de la succession s'étaient posés. Malgré trois mariages, Jean III ne laissait pas de postérité légitime. Il n'eut qu'un fils, Jean, seigneur de Rospendon (29) et du Vieux-Marché (22), dont certains pensent que la postérité perdura jusqu'à la Révolution française (2).

Jean III avait eu un frère cadet, Guy, comte apanagé de Penthièvre, qui était mort depuis dix ans (1331), ne laissant qu'une fille, Jeanne de Penthièvre, la future "Jeanne la Boiteuse". Il avait par ailleurs un demi-frère, que l'histoire appellera Jean de Montfort, né de la deuxième union d'Arthur II avec Yolande de Dreux, comtesse de Montfort.

Le duc détestait sa belle-mère, au point d'enlever du blason familial le damier échiqueté des Dreux, même, si, après tout, il était Dreux, lui aussi. La Bretagne allait trouver ses Armes définitives, un champ d'hermines, sans rien d'autre, dans cette haine tenace.

Cette même haine éclaboussait l'enfant de Yolande, le demi-frère Jean de Montfort, dont Jean III ne voulait pas entendre parler. Il

refusa donc de choisir un successeur. D'évidence, l'avenir allait poser des problèmes, problèmes qui, nous l'avons dit, allait s'appeler Guerre de Succession de Bretagne, ou "Guerre des Deux-Jeanne".

Le duc alla même jusqu'à penser qu'il pouvait céder ses droits au roi Philippe VI de Valois et il proposa aux Etats la cession de la Bretagne à la France ! Les Etats refusèrent, bien évidemment. Restait une pièce sur l'échiquier, la nièce, Jeanne de Penthièvre, non encore mariée. Jean III pensa lui faire épouser Charles d'Evreux, Jean III de Navarre, prince capétien lui aussi, héritier de Navarre, mais le roi Philippe VI trouva mieux : son propre neveu, fils d'une de ses sœurs, le très pieux Charles de Blois (voir note N°21). Le mariage eut lieu en 1337, quatre années avant la mort de celui qui allait mourir intestat.

(16) **GUY de PENTHIEVRE** : Guy reçut le vaste comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges en apanage en 1314, héritier naturel du duché de Bretagne, il mourut sans postérité mâle avant d'avoir pu recueillir la couronne. Ses biens, qui représentaient la quasi-totalité de l'actuel département des Côtes d'Armor, passèrent à son unique enfant, Jeanne la Boiteuse.

(17) **JEANNE d'AVAUGOUR** : Elle descendait d'Henri II, comte de Penthièvre († 1281), celui qui avait été marié à la duchesse Alix de Thouars et qui aurait dû, à la place de Pierre Mauclerc, devenir duc de Bretagne... Mais on lui prit sa femme et on le spolia de la quasi-totalité de ses biens (voir note N°1). Henri s'était remarié (voir note N°29) - Etude III) et avait laissé postérité. Rappelons que sa famille était une branche cadette de l'antique Maison de Rennes et qu'il descendait en ligne mâle de Conan le Tors, duc de Bretagne († 992).

(18) **JEAN de MONTFORT** : Le roi de France Philippe VI de Valois à qui Charles de Blois s'adressa pour faire reconnaître les droits de Jeanne de Penthièvre, son épouse, donna raison à celui qui, ne l'oublions pas, était son neveu, fils de sa sœur. Jean de Montfort, rejetant alors la décision royale, fit immédiatement acte de prétention à la Couronne (1341). Il demanda le secours des Anglais, ennemis héréditaires des Français. Il arguait le fait qu'il était le fils d'Arthur II et soutenait que le plus proche héritier par les mâles excluait les autres. C'était, en fait, le droit successoral français, la fameuse "loi salique", qui rejetait le droit des femmes à régner et à transmettre le pouvoir. Les Penthièvre soutenaient l'inverse, s'appuyant sur le droit successoral breton, qui admettait, lui, le règne des femmes. L'histoire du duché en ayant fourni maints exemples.

Le paradoxe dans l'affaire résidait dans le fait que, d'une part, Jean de Montfort, partisan de la "Loi des Mâles", s'alliait aux Anglais qui, chez eux, admettaient la transmission du pouvoir en ligne féminine, et que, d'autre part, les Penthièvre, partisans du droit des femmes, s'alliaient

aux Français qui, chez eux, rejetaient ce même droit !

Jean de Montfort s'empara de Nantes en 1341, s'y fit reconnaître comme Duc et, de Juin à Juillet 1341, s'empara de la plupart des places fortes du duché : Brest, Hennebont, Vannes, Auray, Carhaix, Guérande et Le Guildo. Puis il s'embarqua pour l'Angleterre rejoindre son allié, le roi Edouard III.

Le 7 Septembre 1341, la Cour de France, siégeant à Conflans, débouta Jean de Montfort de ses prétentions et reconnut officiellement Charles de Blois, au nom de son épouse Jeanne de Penthièvre, comme Duc de Bretagne. La guerre commençait.

En 1342, Nantes fut prise par les armées de Philippe VI de Valois et Jean de Montfort, suite à une trahison, fut fait prisonnier. Son épouse, Jeanne de Flandre, véritable "homme de guerre" (voir note N°19), prit immédiatement le relais. Libérée en Septembre 1343, Jean rentra en Bretagne malgré l'interdiction qui lui avait été faite. Il rendit l'hommage à Edouard III, se battit encore contre ceux de Blois à Josselin et à Quimper, puis s'enterra dans Hennebont, où il mourut le 16 Septembre 1345. Noter que certains historiens le nomment Jean IV, son fils, Jean le Vaillant, devenant Jean V, etc ...

(19) **JEANNE la FLAMME** : Elle était dite aussi Jeanne de Flandre ou Jeanne de Montfort, et était la fille de Louis Ier de Dampierre, comte de Flandre et de Nevers († 1322) et de Jeanne de Rethel.

Son mari avait été fait prisonnier en 1342, elle le remplaça dans la conduite de la guerre livrée aux Blois-Penthièvre, et, par là, même au roi de France. Froissart disait d'elle : "Elle avait courage d'homme et coeur de lion." Elle fit, comme son mari, alliance avec le roi Edouard d'Angleterre, qui n'allait d'ailleurs pas tarder, pourtant à l'évincer et à l'éliminer totalement de la scène politique. Cette guerre contre Jeanne de Penthièvre et son mari Charles de Blois allait, pour les historiens, quand Charles fut, lui aussi, fait prisonnier (1347), recevoir le nom de "Guerre des Deux-Jeanne". Dans le vaste conflit entre France et Angleterre, elle constitua un épisode de la Guerre dite de Cent Ans.

Assiégée dans Hennebont par Charles de Blois (1342), Jeanne eut une conduite héroïque, participant directement aux combats et galvanisant la population. Elle obtint la levée du siège grâce à l'arrivée in-extremis d'une escadre anglaise. Son courage exemplaire lui valut ce jour le surnom de "Jeanne la Flamme".

A la mort de Jean de Montfort en 1345, le roi Edouard III se posa en tuteur du futur Jean IV, lequel jeune encore - il avait cinq ans - était élevé à Londres. Jeanne, d'un caractère trop entier aux yeux de son allié, fut sequestrée par Edouard dans un château du Nord de l'Angleterre. On la fit passer pour folle. En 1357, elle sera transférée dans une citadelle du comté de Chester où elle mourra en 1374.

(20) **JEANNE la BOITEUSE** : Elle était dite aussi Jeanne de Penthièvre. Comtesse de Penthièvre et de Coëlo, vicomtesse de Limoges, baronne d'Avauour, dame de Châtaulden, de Mayenne et de L'Aigle, elle devint Duchesse de Bretagne en vertu du droit de représentation. Elle arguait du fait qu'elle succédait naturellement à son père Guy de Penthièvre. Elle soutenait que, s'il avait vécu, Guy aurait été reconnu sans problème Duc de Bretagne en 1341 à la mort de Jean III, puisqu'ainé de sept ans de Jean de Montfort. Et son mari, Charles de Blois, qui la représentait, devint ainsi Duc de Bretagne, "par la grâce du roi de France".

En 1347, Charles de Blois ayant été fait prisonnier, Jeanne devint le chef du clan de Blois-Penthièvre, face à Jeanne la Flamme, la veuve de Jean de Montfort, Bertrand du Guesclin prenant la tête des opérations militaires. En 1363, Jeanne la Boiteuse intervint avec vigueur pour s'opposer au plan de son mari, visant à partager le pouvoir entre les deux protagonistes, Blois et Montfort. Dans cette hypothèse, il y aurait eu un duc à Nantes, Jean IV, et un duc à Rennes, Charles de Blois. Totalement hostile à cette partition, Jeanne reprocha à son mari de disposer de ce qui ne lui appartenait pas, lui rappelant qu'il n'était en quelque sorte, ce que nous appellerions aujourd'hui "un duc-consort" et que l'héritière de Bretagne c'était elle !

Le premier traité de Guérande, en 1365, après la mort de Charles de Blois, contraignit Jeanne de Penthièvre à s'effacer devant les Montfort. Jean IV devenait duc de Bretagne. Jeanne conservait le Penthièvre, le vicomté de Limoges, etc ... et était dispensée de l'hommage au duc. Par contre, ses descendants, eux, y seraient astreints ...

Le roi Charles V ayant prétendu évincer Jean IV et annexer le duché en 1378, Jeanne s'y opposa avec la dernière énergie, déclarant que la Bretagne ne pouvait "être confisquée ni tomber en commise", très attachée à l'indépendance bretonne, elle disait encore : "La Bretagne est un héritage ancien, sans devoir de foi ni hommage". Aussi, bien qu'ayant été naguère l'alliée du roi de France, était-elle à Dinard en Août 1379, lorsque Jean IV, ennemi mortel dudit roi, débarqua pour reconquérir son pays.

Jeanne la Boiteuse mourut en 1384 à l'âge de soixante-cinq ans, après avoir eu cinq enfants de Charles de Blois : les Blois-Penthièvre, qui seront dits : de Bretagne (voir note N°22).

(21) **CHARLES de BLOIS** : Charles de Blois était le fils cadet de Guy Ier de Châtillon s/Seine, comte de Blois et de Dunois, et de Marguerite de Valois, la sœur du roi de France Philippe VI. En 1341, on l'a vu, le roi, son oncle le reconnut duc de Bretagne au nom de sa femme, déboutant Jean de Montfort. Au siège d'Hennebont, en 1342, il ne put venir à bout de "Jeanne la Flamme", qui avait pris le relais de son mari emprisonné. Fait prisonnier à son tour à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347, il fut emmené en captivité en Angleterre. Libéré contre

une rançon énorme, Charles reprit le combat en Bretagne, avec l'aide de Bertrand du Guesclin, que le roi avait fait Cométable de France.

En 1363, Charles de Blois tenta, on l'a vu, d'opérer un partage du pouvoir en Bretagne avec le futur Jean IV, mais l'affaire échoua - heureusement - du fait de l'attitude intransigente de Jeanne de Penthièvre.

Le 29 Septembre 1364, le duc trouva la mort à la bataille d'Auray. L'Eglise le béatifia.

(22) **Famille de BLOIS-PENTHIEVRE** : Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre laissèrent une postérité qui releva le Nom de Bretagne. Leur fils, Jean de Bretagne, fut comte de Penthièvre, de Guingamp et de Goëlo, vicomte de Limoges, baron d'Avauour, seigneur de L'Aigle, etc ... Il mourut en 1403 et avait épousé Marguerite de Clisson, fille d'Olivier de Clisson, Cométable de France. Il en eut entre autres Olivier et Jean II de Bretagne. Le premier fut dépourvu des biens Penthièvre par le duc Jean V, fils de Jean IV le Vaillant (voir plus loin - Etude V) et mourut sans postérité, le second fut ré-intégré dans les biens familiaux sous réserve qu'il renonçât totalement et définitivement - ce qu'il fit - à l'héritage ducal.

La ligne aînée de la Famille se termina en quenouille. Nicole de Bretagne, comtesse de Penthièvre, épousa Jean de Brosse, comte de Boussac († 1479), devenant tige de la Famille dite de Brosse-Bretagne. Par alliances successives, le comté puis duché de Penthièvre passa dans les Familles de Luxembourg, de Lorraine-Mercœur et de Bourbon-Vendôme. Laisse ensuite à un fils naturel de Louis XIV, il entra enfin chez les Bourbon-Orléans. Le Comte de Paris possède, de nos jours, la disposition du titre de duc de Penthièvre.

(23) **JEAN IV le VAILLANT** : Jean quitta la Cour d'Angleterre, où il avait été élevé, en 1363, à l'âge de vingt-trois ans. Le traité de Guérande, signé le 12 Avril 1365, le reconnut comme seul et unique duc de Bretagne, la Couronne lui revenant, à lui et sa postérité. Il fut précisé, en effet, que l'existence d'un héritier mâle de la ligne des Montfort exclurait désormais de la succession toute candidature féminine. En ce qui concernait l'hommage, il restait dû au roi de France, mais la suzeraineté française demeura purement honorifique.

Resté pro-anglais de sentiment, Jean, devenu Jean IV, premier duc de Bretagne de la "Maison de Montfort", ne tarda pas à s'aliéner les Bretons. Ces derniers n'aimaient pas les Français mais il n'est pas exagéré de dire qu'ils détestaient les Anglais.

En 1372, le duc de Bretagne signa un traité secret d'alliance avec Edouard III d'Angleterre, et renia la suzeraineté française. Mécontent de l'anglophilie de leur duc et les Anglais ayant débarqué à la pointe Saint-Mathieu, les Bretons sollicitèrent l'aide du roi de France. Charles V expédia une armée en Bretagne, armée qu'il plaça sous le commandement de

Bertrand du Guesclin, devenu entre temps Connétable du royaume, Jean IV s'enfuit alors en Angleterre où il devait demeurer de 1373 à 1379.

Le roi Charles V commit alors une des plus lourdes fautes de son règne : il fit citer Jean IV à comparaître devant le Parlement pour félonie, et l'accusé ayant bien évidemment fait défaut, le roi annexa purement et simplement le duché de Bretagne ! (Décembre 1378).

Les Bretons n'admirèrent pas évidemment la décision parisienne Anti-Anglais, certes, ils ne tenaient pas, en fonction de ce qui a été dit ci-dessus, à devenir sujets du roi de France. Même Jeanne de Penthièvre, l'ennemie de jadis des Montfort, faisant foin des vieilles rancunes, s'insurgea contre l'ukase royal. Et les barons bretons rappellèrent Jean IV.

Le duc débarqua à Saint-Servan le 3 Aout 1379, accueilli triomphalement par toute la population, Jeanne de Penthièvre en tête ! "Plus de partisans de Blois ou de Montfort, plus d'amis de la France ou de l'Angleterre, mais une nation, un peuple, une race, une Bretagne". (Lejean : Biographie bretonne). De ce jour, Jean IV, devint "an Alarc'h" (le Cygne).

Bertrand du Guesclin, Connétable de France, fut chargé par son maître, le roi, de mater Jean IV et ses Bretons. Héros ici mais traître là, le grand du Guesclin des manuels d'Histoire selon Ernest Lavisse, n'hésita pas, vendu au souverain français, à porter ses armes contre le duc de Bretagne, contre son duc ! Suspect (le mot est faible) aux Bretons parce que mercenaire de Charles V, suspect aux Français... parce que Breton, abandonné des siens, le Connétable, à la demande de son roi, alla guerroyer ailleurs. Et il se fera tuer l'année suivante au siège de Châteaufort-de-Randon, dans le Gévaudan. Personne, en Bretagne, ne le pleura.

En Avril 1381, par le deuxième traité de Guérande, Jean IV fit un pas vers le nouveau roi de France, Charles VI, promettant de lui prêter main-forte contre les ennemis de la France et ne plus s'entourer de conseillers anglais. Furieux, Richard II, nouveau roi d'Angleterre, confisqua le comté de Richemont.

La fin du règne fut pacifique. Jean IV institua un ordre de chevalerie (1381), l'Ordre de l'Hermine, dont la devise fut "A ma vie". Les dames, fait exceptionnel, étaient acceptées dans l'Ordre. Le duc fit encore construire à Vannes, le château de l'Hermine (aujourd'hui disparu). Le bilan de ce règne fut positif, tant en ce qui concerne la construction d'édifices défensifs ou religieux, qu'en ce qui concerne le commerce, l'artisanat ou les finances du pays. Jean IV dit le Vaillant, était aussi le Conquêteur, le Cygne (an Alarc'h) ou l'Anglophile.

(24) GUERRE de SUCCESSION de BRETAGNE, ou GUERRE, ou GUERRE "des DEUX-JEANNE" : Cette guerre qui dura de 1341 à 1365, constitua, rappelons-le, un épisode de la "Guerre de Cent Ans" entre France et Angleterre. Les Anglais, en ce qui les concerne,

furent de la Bretagne, une "base de départ" pour leurs opérations contre le roi de France. En Bretagne, ce fut essentiellement une guerre que l'on pourrait qualifier de guerre civile, puisqu'il y avait des Bretons dans les deux camps, chez les Blois-Penthièvre et chez les Montfort.

Bien que nous n'apprécions pas outre mesure cette façon de faire de l'Histoire, il nous a semblé indispensable de résumer ici, date après date, les grands événements de cette période de vingt-quatre années tragiques pour la Bretagne : -1341 : Début du conflit : les Montfort, appuyés par l'Angleterre, avaient pour eux surtout la petite noblesse, une partie de la bourgeoisie, de nombreux paysans, et, au plan géographique, essentiellement la Basse-Bretagne. Les Penthièvre, appuyés par la France, avaient pour eux la grande noblesse (Rohan, Clisson, Tinténiac...) le haut clergé (seuls les évêques de Vannes et de Quimper étaient pour les Montfort), et, au plan géographique, surtout le pays gallo.

- 1342 : Siège d'Hennebont : Charles de Blois, qui venait de prendre Rennes, ne put venir à bout de Jeanne la Flamme, qui remplaçait son mari emprisonné. Par contre, il prit Auray, Vannes, Guérande, Carhaix et le Croisic.

- 1343 : Trêve de Malestroit, signée le 19 Janvier, après intervention du Pape. Elle fut dénoncée par les Français qui firent assassiner ignominieusement Olivier de Clisson (père du futur Connétable) et quinze chevaliers bretons.

- 1345 : Mort de Charles de Montfort.

- 1347 - Charles de Blois fut fait prisonnier à la bataille de la Roche-Derrien.

- 1351 : "Combat des Trente" : 30 chevaliers franco-bretons livrèrent à 30 chevaliers anglo-bretons un combat singulier sur la lande de la Mi-Voie, entre Ploërmel et Josselin, le 26 Mars. Les Franco-Bretons, conduits par Jean de Beaumanoir, l'emportèrent après une bataille des plus rudes.

- 1352 : Bataille de Mauron : 800 Franco-Bretons et 600 Anglo-Bretons trouvèrent la mort. Edouard III gagna la bataille. Chez les Penthièvre : Rohan, Quintin, Tinténiac, entre autres, furent tués.

- 1356 : Après la bataille de Poitiers, les Anglais assiégèrent Rennes pendant neuf mois, au terme desquels la ville sera sauvée par Bertrand du Guesclin.

- 1360 : Traité de Brétigny : il y fut stipulé entre autres que l'hommage breton était toujours dû au roi de France.

- 1364 : Bataille d'Auray : Charles de Blois trouva la mort, du Guesclin fut fait prisonnier, Clisson fut éborgné, 5.000 hommes du parti de Penthièvre furent tués.

- 1365 : Premier traité de Guérande. Il fut signé le 12 Avril. Jean IV fut reconnu comme seul duc de Bretagne. Jeanne la Boiteuse conservait le Penthièvre et Limoges. La Bretagne sortait, exsangue et ruinée de la guerre.

André-Yann DENIS  
 \$\$\$\$\$\$ A Suivre \$\$\$\$\$\$  
 - Voir "GW.H.D." N°s 114-115-116.

Paris, le 26 JUIN 1996

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
 Le Chef de Cabinet  
 SZE & AJ7095Z

U.S. Branch  
 International Committee for the Defense  
 of the Breton Language

le 20 Juin 1996

Monsieur le Président de la République Française, Jacques Chirac  
 Palais de l'Élysée  
 75000 PARIS  
 FRANCE

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous congratuler de votre discours du 14 mai en Bretagne au sujet des langues et des identités régionales. Et j'espère que le respect sera la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires le plus tôt qui soit possible.

J'ai suivi la situation de la langue bretonne et le renouveau de la culture bretonne depuis vingt ans, et je trouve en Bretagne un espoir. L'usage de la langue bretonne permet et encourage le dynamisme économique, l'usage de la langue bretonne dans les écoles publiques et privées, le développement des médias en breton, le développement de la culture de la France et pour la France. Je suis sûr que les Américains de votre pays, qui ont aidé la France à trouver un double des États-Unis, ont aidé la France à trouver un double des États-Unis. Les langues et les cultures de l'Europe sont des richesses à encourager!

I hope you have been able to read my poorly written French. It is easier to learn to speak it than to write it. Again, I congratulate you on your speech and which will help France remain a world leader.

Respectfully,

Lois Kuter, PhD  
 Secretary for the U.S. Branch  
 International Committee for the Defense  
 of the Breton Language

169 Greenwood Avenue, B-4  
 Jenkintown, PA 19046  
 U.S.A.

Monsieur le Secrétaire,

Le Président de la République m'a confié le soin de répondre à votre lettre par laquelle vous m'avez demandé de vous adresser un message en langues régionales ou minoritaires.

Monsieur Jacques CHIRAC comprend, croyez-le bien, les raisons de votre démarche.

De même qu'il entend promouvoir la francophonie pour lutter contre le repli sur soi des cultures régionales, il fait à tout instant la conviction que la diversité culturelle est un élément fort de l'identité culturelle européenne.

Mais qu'il s'a déclaré lors de sa récente visite à Quimper : "Chaque culture est précieuse et une culture s'exprime au mieux dans sa langue. Ces langues doivent être aussi considérées comme précieuses".

Aussi, la Présidence de la République a demandé au Ministère des Affaires Culturelles et du Patrimoine, sous l'autorité du Premier Ministre, les conditions dans lesquelles la France pourrait signer cette Charte.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Année LIENHARTER

Monsieur Lois KUTER  
 Secrétaire de la Branche Américaine  
 du Comité International pour la Défense  
 de la Langue Bretonne  
 169 Greenwood Avenue, B-4  
 JENKINTOWN, PA 19046  
 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

## BLEIMOR

Cet été a vu se célébrer plusieurs cinquantenaires de groupes. A réflexion, cela s'explique : 1946 avait été une année où s'étaient, pour ainsi dire, dissipées les ultimes séquelles des années d'occupation. Le pays avait retrouvé la libre disposition de lui-même. Des groupes pouvaient se créer en toute liberté.

Hors de chez eux, les Bretons aiment se retrouver entre eux. A Paris, "La Mission Bretonne", de longue date, a toujours eu une réelle vitalité.

Et, c'est à Paris que, vers 1946, se fonda, dans le cadre du scoutisme, sous l'initiative de PERIG GERAUD (dont l'origine familiale était du pays de Pontivy), un groupe scout spécifiquement breton. Il eut presque aussitôt une antenne à Rennes. Sans problème, le groupe à Paris se développa, attirant les Bretons qui se sentaient portés au scoutisme, tant routiers que guides aînés. Il avait un atout : pour s'exprimer, orientation directe vers la culture bretonne.

Or, la région parisienne a, de longue date connu des "cercles celtiques", soit des regroupements d'originaux : "Les Quimpérois de Paris" ou autres, soit des regroupements locaux : "Les Bretons d'Argenteuil", "Les Bretons des Lilas" ... Les présentations sur scène en costumes bretons étaient un précieux élément d'affranchissement, non moins que chants et danses du pays. Les présentations n'avaient peut-être pas la perfection d'un groupe spécifique; ils avaient l'avantage de la variété.

En 1950, le mouvement Bleimor s'était suffisamment développé pour se présenter concrètement au Bleu-Brug à Saint-Pol-de-Léon, à côté des autres cercles. Dès lors, il tint dignement sa place dans les fêtes bretonnes de la région parisienne et lointains environs, puisqu'il fut même invité à Boulogne-sur-Mer, où la pluie ne lui fut pas épargnée.

Une initiative appréciable aussi : la fête de l'Arbre de Noël pour les petits Bretons de la région parisienne. Le but : rappeler leur origine aux Bretons émigrés. Succès acquis d'avance; car loin de chez lui, le Breton aime toujours cette évocation du pays. Le scoutisme Bleimor se développa vite suffisamment pour permettre une expression propre à chaque branche du scoutisme selon le sexe et les âges. Et les camps d'été purent se tenir en Bretagne, ou même loin de Bretagne, mais en pays celtique, comme en Ecosse par exemple. Toujours dans le souci du rappel d'origine.

1996. Sur l'initiative d'un Breton de Moirang-sur-Orge, originaire de Combril, Bleimor fêlait son cinquantenaire par l'incomparable descente de l'Odé, de Quimper à Bonadot, puis

messe, repas et réunion à Combril dans une ambiance de fête. Près de 80 parmi les "anciens" ont pu y prendre part.

BLEIMOR, c'est tout simplement le décalque du nom de barde de Jean-Pierre CALLOCH, de l'île de Groix : "Loup de mer", logique pour un Grésillon  
Joseph CHARDRONNET O.M.I.

### Un lecteur nous écrit :

"...Je lis avec intérêt l'"Histoire généalogique de la monarchie bretonne" par André-Yann DENIS. A propos d'Alain IV Fergent, l'auteur écrit qu'il était rempli de qualités. C'est probable mais aussi il a épousé successivement deux femmes francophones comme tous les ducs bretons depuis Alain Barbetorte, et il a abdiqué égoïstement parce que la vie monastique lui convenait mieux, en laissant les Bretons se débrouiller comme ils pourraient. Il fait penser à Judicaël qui, au temps de Dagobert, régnait sur la Domnonée armoricaine et même davantage puisque, dit-on, Carhaix était une de ses capitales et qu'il gouvernait aussi la Domnonée insulaire dans l'île de Bretagne. Après avoir conclu un accord suspect avec Dagobert, il a abdiqué et s'est fait moine ... Les Bretons ? Judicaël s'en moquait !

"...A ma connaissance, aucun monarque français, ni même européen n'a abdiqué pour se faire moine. Surtout pas le pieux roi français Louis IX qui, au contraire, pensait sans doute que puisque Dieu l'avait mis sur le trône, il avait le devoir d'y rester et d'avoir le plus possible d'enfants afin que sa dynastie se maintienne très longtemps. L'inverse d'un moine en somme .

"... Je croyais savoir que le barde Cadiou, dont une rue de Quimper porte le nom, vivait à la cour d'Alain Fergent qui sans doute aurait été le dernier duc bretonnant. Mais je lis que c'est Conan II qui aurait eu cet honneur douteux. A la cour de qui vivait Cadiou ? André-Yann DENIS ne cite pas son nom. Le barde Cadiou et sa collègue "la femme rouge de Bretagne" que le duc normand Guillaume le Bâtard avait fait venir à son camp avant d'envahir l'Angleterre sont pourtant plus intéressants que tous ces ducs "bretons" qui rivalisaient d'indifférence au sort de la nation bretonne. C'est infiniment regrettable que nous n'ayons pas les oeuvres de Cadiou et de "la femme rouge de Bretagne", mais à cause de qui ? A cause de leurs contemporains les ducs bretons et les petits seigneurs qui se faisaient un principe d'imiter leur chef bédard. S'ils

ne s'étaient pas considérés comme des Gallo-Francs la Bretagne médiévale aurait été l'équivalent linguistique et littéraire du Pays de Galles à la même époque.

Il reste que l'histoire des ducs bretons depuis Alain Barbetorte jusqu'à la fin de la dynastie celtique marquée par l'abdication de Conan IV est pleine d'intérêt parce qu'elle représente la transition entre la Bretagne des rois bretonnants du IX<sup>ème</sup> siècle et la Bretagne des ducs français Plantagenêt, puis capétiens.

A propos de Yann-Vari BOUESSEL du BOURG je voudrais ajouter, en tant qu'abonné à "AL LIAMM", qu'il versait 100 Francs par mois à la revue. Sans doute par virement automatique et il était le seul. Malgré ses origines galloises, il ne ressemblait pas aux nobles bretons du Moyen-Age et de plus tard, qui se moquaient comme une guigne, de la langue bretonne .

A galon ganeoc'h.  
P.K. 29980 - ENEZ-TUDI ..."

## LE DROIT DE PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN

Institution de dialogue par excellence, le Parlement Européen a comme vocation de défendre le droit des citoyens, notamment en intervenant auprès d'autres instances communautaires et nationales.

A cet effet, le Parlement Européen a créé une commission des pétitions, chargée d'examiner les requêtes présentées par les citoyens et de leur donner les suites appropriées.

Chaque citoyen d'un Etat membre a le droit de présenter une pétition à titre individuel ou collectif; des sociétés, des organisations ou des associations peuvent, elles aussi, présenter une pétition.

La pétition peut avoir comme objet soit une demande qui découle d'un besoin général comme par exemple la défense du patrimoine architectural, culturel ou écologique, soit une doléance individuelle comme par exemple la reconnaissance des droits à la sécurité sociale ou à une retraite.

Elle doit en tout cas entrer dans le cadre des activités de la Communauté européenne. Il convient donc de rappeler les grands principes et objectifs de la Communauté européenne :

- la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux;
- la non-discrimination en raison de la nationalité;
- l'égalité de traitement entre hommes et femmes;

- l'harmonisation fiscale;
- le développement de la recherche et de la technologie;
- le droit à l'éducation, à la formation et à la santé; la protection et l'environnement.

Le pétitionnaire est libre de rédiger sa pétition sous la forme qui lui semble la plus appropriée et dans n'importe quelle langue officielle de la Communauté.

Il n'existe ni formulaire à remplir, ni forme imposée, mais il convient de mentionner le nom du pétitionnaire, ses nationalités, profession et domicile, de l'écrire de façon lisible et de la signer. La pétition peut comporter des annexes et, notamment des copies de pièces justificatives.

Le Président du Parlement européen transmet la requête dont il est saisi à la commission des pétitions. Celle-ci apprécie d'abord si l'objet de la pétition entre dans le cadre des activités de la Communauté européenne. Si tel est le cas, elle est déclarée recevable et soumise à un examen quant au fond, à l'issue duquel elle pourra, selon les cas, être transmise à la Commission des Communautés, être adressée, par le Président du Parlement européen, aux autorités nationales compétentes, elle peut aussi faire l'objet d'un rapport parlementaire devant l'Assemblée du Parlement, être adressée au Conseil des Ministre et / ou à la Commission des Communautés européenne, assortie d'un avis, être transmise par la commission des pétitions à d'autres commissions du Parlement européen, pour attribution ou pour avis.

Il faut néanmoins savoir que, n'étant pas une instance judiciaire, le Parlement européen ne peut ni prononcer de jugements, ni annuler des décisions judiciaires des Etats membres. Il peut toutefois demander à la Commission des Communautés européennes de saisir la Cour de Justice des Communautés européennes.

Selon l'objet de la pétition, la commission des pétitions peut également suggérer aux pétitionnaires de s'adresser à certaines instances européennes (Commission européennes des Droits de l'Homme) ou nationales; les médiateurs nationaux ou les commissions responsables pour le traitement des pétitions dans les Parlements des Etats membres. A cet effet, la commission des pétitions coopère activement avec ces organes. Les pétitionnaires sont informés des décisions prises par la commission des pétitions et de leurs motifs.

Quelques résultats obtenus grâce à la présentation d'une pétition :

- la modification par certains Etats membres de leur législation afin de la rendre conforme au droit communautaire. Ainsi la France a-t-elle changé les textes régissant la reconnaissance des diplômes d'ergothérapeutes et de kinésithérapeutes obtenus dans un autre Etat membre et après procédure d'infraction auprès

de la Cour de Justice) les autorités grecques ont -elles dû reconnaître aux ressortissants des autres Etats membres le droit d'accès aux musées grecs dans les mêmes conditions que les nationaux.

\* une meilleure reconnaissance des droits acquis (pensions, allocations familiales, etc ...) dans un autre Etat membre. Ainsi après intervention de la Commission des Communautés, l'Italie a-t-elle donné une suite favorable à une demande de reconnaissance d'une pension vieillesse présentée par un ressortissant italien qui avait travaillé au Royaume-Uni.

\* une influence directe sur le contenu de la réglementation communautaire.

Ainsi, à la suite de nombreuses pétitions concernant la protection des animaux, la commission de l'agriculture du Parlement européen s'est-elle engagée à suivre de très près l'avancement des propositions législatives en ce domaine.

la pétition peut être adressée directement au  
Président du Parlement Européen  
L - 2929 LUXEMBOURG  
ou à un des Bureaux d'information du Parlement européen  
(à Londres, European Parliament, 2, Queen Anne's Gate; LONDON SW1 H 9AA;  
Tel. 0171 227 43 00)

## L'IRREMPLACABLE

### NATIONALISME

Les hommes se soulèvent et risquent leur peau pour le vital du corps ou de l'âme, pour ne pas mourir de faim ou pour échapper à un sort intolérable à leurs sentiments. Il ne marche pas au devant des mitrailleuses pour manger du filet au lieu de la tranche, pour avoir une TV en couleurs au lieu d'une TV en noir et blanc, ni pour échanger leur 2 CV pour une 6 CV. Il faut une passion irrésistible pour soulever un peuple que le poids des soucis quotidiens rend apathique et soumis. Cette passion chez nous a un nom et il s'appelle : le nationalisme breton.

Comment nous retrouver, nous unir, quand tout nous disjoint, si ce n'est notre commune qualité de Bretons ? Quand deux d'entre nous se rencontrent en dehors du pays, que se demandent-ils ? "Es-tu un exploité ?" ou "Es-tu un Breton ?". Je ne donne même pas la réponse, puisque chacun de mes lecteurs la connaît. Nous existons en tant que nation, non pas en tant que classe sociale; en tant que nation opprimée et non en tant que classe exploitée. Il y a des niveaux dans l'échelle sociale et des catégories professionnelles dans la société. Les affinités ou les intérêts unissent par un effet naturel le musicien au musicien, l'ouvrier à l'ouvrier, le scientifique au scientifique, le militaire au militaire, sans un souci primordial de la langue ou

de la couleur de la peau. Je pourrais dire : le nationaliste au nationaliste, le marxiste au marxiste au-dessus des barrières nationales. Mais la classe sociale où la profession n'est pas déterminante. On en change. Tandis qu'on ne change ni sa nationalité, ni la formule de son sang.

Sur toute la surface du globe, les gens se battent. Pour un ordre social ? Quelque fois, mais jamais en premier lieu. Ils se battent avant tout contre l'opresseur ou contre l'occupant d'une autre race et d'une autre culture. Le Vietnam sera demain contre les Chinois, comme il l'a été contre les Français et les Américains anti-communistes. L'Algérie socialiste, après avoir remplacé ses techniciens français par des communistes de Russie ou Tchécoslovaquie, les a renvoyés pour rappeler les premiers avec lesquels elle se sentait plus d'affinités culturelles. Les Bengalis affamés se sont soulevés non pas pour un bol de riz mais pour la liberté nationale de leur Bangladesh. Les Sioux détestent la hache de guerre à Wounded-Knee, les Noirs se soulèvent dans leurs ghettos, pour retrouver leur dignité raciale; les Quitchoas se révoltent à Cochabamba pour chasser l'usurpateur blanc. Les Karens tiennent le maquis depuis vingt ans en Birmanie, les Kurdes leurs montagnes, refusant de troquer leur misère contre une servitude plus confortable. Et pourquoi s'entretenaient Juifs et Palestiniens si ce n'est pour posséder le sol de la patrie.

Le nationalisme est si peu passé de mode qu'on peut dire de lui que c'est la seule passion politique du monde où nous vivons. Les partis marxistes ont en vain essayé en Ulster de concilier les ouvriers des deux camps en guerre en faisant appel à la solidarité de classe : les solidarités qui jouent, quoiqu'elles soient confuses, sont autres et plus fortes; et elles aboutissent toutes à des prises de position nationales. A Chypre, du plus humble paysan au plus riche négociant, les seules valeurs qui semblent dignes d'être défendues les armes à la main, sont la langue et l'appartenance nationale. La lutte des classes est une vieille lune qui ne mobilise plus personne. L'action syndicale, par contre, croit et embellit et c'est fort heureux. Mais c'est tout autre chose.

Ce serait cependant une erreur que de considérer le nationalisme comme une valeur absolue. Il a son rôle à jouer et que seul il est apte à jouer, qui consiste à rassembler dans une société organiquement structurée les hommes d'un même atavisme, de mêmes moyens d'expression et de même conception de la vie. Il offre un bain de santé à toutes les nations affaiblies, qui sans le coup de fouet qu'il leur donne, seraient liquidées. Il met fin au chaos et oeuvre à l'harmonie générale, qui résulte de l'application de la règle : chacun maître chez soi.

Mais, quand cette collectivité a trouvé sa forme et vit, le nationalisme doit être mis en veilleuse. Il n'a plus qu'un rôle secondaire, celui

de conservateur des valeurs traditionnelles et de garde-frontières. S'il s'obstine à garder un rôle moteur, il dégénère en étatsisme, en chauvinisme, en impérialisme, en fascisme et devient une chose exécrationnelle, parce que après avoir créé les conditions de la liberté d'expression, il impose des servitudes qui la suppriment.

Nous en sommes, en terres celtiques, à la phase indispensable du nationalisme, comme les Arabes et beaucoup d'autres peuples de la terre, tardivement éveillés à la conscience de leur destin. Le nier, c'est priver la Bretagne de sa chance.

Il est très inconsidéré de dire que les jeunes n'ont plus besoin de l'argument de la nationalité, pour "contester" certainement pas. N'importe quel argument suffit quand il s'agit de se payer un défilé dans les rues et de conspuer la première tête de Turc venue. Mais ils en auront besoin, quand ils voudront préciser leurs revendications; car je doute que le statut que demandent les Berrichons ou les Champenois pour leurs régions soit celui dont ils aient envie.

Contester, c'est récuser la société de consommation, la concurrence dans l'effort, la montée des métrés, la vie entre deux murs de béton, le métro-boulododo, le travail à la chaîne, la nature polluée, le service militaire et la maternité. En un mot, toutes les contraintes sont contestées. Beaucoup d'entre elles parce qu'elles choquent des aspirations légitimes, d'autres simplement parce qu'elles imposent un effort ou une discipline. Le rêve d'une vie sans barrières et d'embrassades généralisées hante les jeunes émancipés, quelque fois ceux-là même qui rêvent de bombes ...

Mais du moment où il s'agit de réformer une collectivité, le copain martiniquais ou la petite amie vietnamienne seront d'un faible secours. C'est le moment où non seulement il faut se retrouver entre Bretons, entre gâs qui sentent pareil, qui réagissent pareil, et où la présence d'hommes d'une autre race et qui portent en eux d'autres aspirations, est gênante, paralysante. C'est le moment où se fait sentir le besoin d'une même langue bien à soi, uniquement à soi, qui vous colle à l'âme, comme un argot de voleurs à des voleurs, un langage de marins colle à des marins. C'est l'heure du *brezhoneg nevet* et non celui de l'espéranto.

Il est de bon ton de dire que le nationalisme breton appartient à une époque révolue. L'affirmation n'aurait de sens que s'il représentait une tradition à bout de souffle, comme la monarchie en 1789 ou la république parlementaire en 1936. Il est au contraire le signe d'un monde en train de naître. Ce sont des circonstances fortuites qui l'ont mis momentanément hors-jeu, pour laisser libre cours à des formules épuisées ou faillées et des mythes moribonds qui appartiennent déjà à la poubelle des siècles.

Jamais le nationalisme ethnique - car c'est de lui dont il s'agit et non pas du nationalisme des grands états du XIXème siècle - jamais le nationalisme ethnique ne s'est si bien porté. Il surgit de tous les points de la mappemonde.

Pourquoi les pays celtiques lui seraient-ils interdits ? Pourquoi nos pays seraient-ils réservés à une nouvelle expérience marxiste, dont le résultat est couru d'avance ? Le nationalisme ethnique est notre vérité. Nous perdriions tout en nous en détournant.

On nous oppose l'argument que nous allons vers une civilisation planétaire, c'est-à-dire vers l'unification de l'humanité. C'est un raisonnement du vieux cri de guerre "Plus de frontières !" lancé par Victor Hugo. Il ne vaut pas plus cher. Il est exact que nous allons vers une civilisation planétaire. Nous y sommes déjà avec la radio, les satellites et les avions à réaction. Mais il est non moins vrai qu'un des réflexes vitaux des hommes est d'échapper au grand mélange où ils perdraient leur identité. Action : Réaction. C'est toute la vie. Au cosmopolitisme éfréné s'oppose une furie particulariste, nationaliste, régionaliste, raciale. C'est quand les hommes se sentent menacés par l'uniformisation qu'ils mesurent le prix de leurs différences. C'est quand les Bretons découvrent qu'ils sont en train de devenir "des Français comme les autres" qu'ils s'aperçoivent qu'ils ont une patrie, une langue et une culture et qu'ils sont pris d'envie de les retrouver.

Olier MORDREL †  
(LA VOIE BRETONNE-Radiographie de l'Ensav)

## ANNONCES

RECHERCHE - 1er Volume "Les Grandes Chroniques de Bretagne composées en l'an 1514" d'Alain BOUCHARTE.  
Sté des Bibliophiles Bretons - Nantes 1886-1889. Illustr. gravures/bois, impr. sur deux colonnes.  
Faire offre à "GWENN-HA-DU".

Peintre breton Ernest GUERIN  
Recherche tous renseignements biographiques afin d'écrire un livre sur sa vie, sur son oeuvre.

Ecrire à "GWENN-HA-DU" qui transmettra  
=====  
Vous désirez correspondre avec des lecteurs ou des lectrices de "GWENN-HA-DU" ?

Donnez-nous votre accord de communiquer votre adresse et nous vous mettrons en relation.

GWENN-HA-DU 17

## Guy EDER de LA FONTENELLE (VIII)

**RÉSUMÉ** - Sur les instances des autorités civiles et religieuses de la ville de Quimper, qui craignent une nouvelle attaque de La Fontenelle, le gouverneur de Brest, Sourdéac, se décide à organiser des expéditions pour chasser le Ligueur de la région. Il réussit à prendre Penmarc'h, où La Fontenelle a laissé une petite garnison. A l'issue du combat, il fait exécuter trois douzaines d'hommes, se montrant ainsi aussi cruel que son adversaire. Ensuite, s'il arrive à prendre Douarnenez, il assiège longtemps l'île Tristan, sans résultat. Finalement, une trêve étant signée avec le duc de Mercœur, il abandonne le siège. Jusqu'ici La Fontenelle est le seul Ligueur qui se soit attaqué aux Royaux. Les autres Ligueurs se réveillent et une bataille très violente se déroule près du château de Quimerc'h, entre Bannatec et Quimperlé. Bataille inutile, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu. Et malheureusement, ni vainqueur, ni vaincu.

La Fontenelle est absent. Il a jugé plus utile de garder son île Tristan. Dans sa région, il s'est toujours posé en Ligueur contre les Royaux sans demander l'aide de personne. Il ne demande pas, non plus, l'autorisation de Mercœur pour lancer ses opérations. Les autres Ligueurs se sont -ils rendus compte, d'un seul coup, de la voir soutenir si longtemps le siège de Sourdéac qu'il était, en cette guerre de Ligue, malgré ses excès, un mailon indispensable ?

Désormais, La Fontenelle n'a plus rien à craindre de Sourdéac qui sait que le l'île Tristan est imprenable. Il continue ses explorations ... Sur la rive droite de l'estuaire de Port-Dahut, le château de Nevet, qui s'appelait autrefois Lézar-gant n'a pas encore reçu sa visite intéressée. Il appartient au deux jeunes filles du baron Claude de Nevet, qui est mort en laissant le souvenir d'un seigneur très attaché au roi Henri IV. Il est visible de l'île Tristan, ce château. Finalement, un jour ou l'autre, Guy Eder lui consacrerait une de ces visites qui donnaient froid dans le dos à ceux de ses voisins qui se réclamaient du Parti Royal ...

En fin d'année 1597, Guy Eder pénètre dans le château dont il fait enlever tous les meubles. Il détruit les titres et il fait couper et emporter les arbres, ce qui laisse supposer qu'il a des constructions en cours ... Fait confirmé par un autre pillage : celui de Pouldavid, où il démolit les édifices dont il fait transporter les matériaux à l'île Tristan. Après ce pillage, il ne restera que des vestiges de Pouldavid. Après Pouldavid, c'est le tour des villages du domaine de Nevet, dans les paroisses de Plonevez-Portzay, Plogonnec, Locronan, Ploaré et Pouldergat.

Mais la paix que tout le monde attendait, la paix est signée entre Henri IV et le duc de Mercœur. Mais la paix est loin d'être glorieuse pour le duc de Mercœur et son épouse, la Belle Nantaise ! C'était pourtant une Penthièvre, issue des ducs de Bretagne, qui avait rêvé de relever le duché. Pourquoi tous deux n'avaient-ils pas eu le courage d'avouer leur rêve ouvertement et de le défendre jusqu'au bout ? Mais accepter de telles conditions, tout de même !

Marie de Penthièvre et son époux sont

contraints par ce traité de donner leur unique fille en mariage au petit César de Vendôme, le bâtard du roi Henri IV, né de Gabrielle d'Estrees ... Et encore, bâtard du roi, c'est vite dit, car la séduisante Gabrielle, qualifiée à juste titre de "volage", accordait ses faveurs à son ancien fiancé, Roger de Bellegarde ! Elle les accordait encore, même pendant sa liaison avec le roi ! Roger de Bellegarde, écuyer du roi Henri, lui avait présenté, tout fier, sa belle promise Gabrielle ... Imprudence folle car il n'ignorait pas les penchants de son maître ... La belle fiancée sera bien obligée de céder aux instances d'Henri IV, après une longue résistance, il faut le reconnaître.

Dans les corps de garde, hors la présence du roi, les soldats plaisaient ferme sur l'origine du petit César, incontestablement fils de sa mère. Quant à être celui du roi ? Les époux de Mercœur ne fréquentaient pas la soldatesque, mais tout de même, la fierté ne les étouffait pas.

Les propos qui se racontent dans les corps de garde se rapportant à la conception de César de Vendôme sont-ils médisance ou calomnie ? Comment le savoir ? Disons qu'une telle supposition est une grimace faite par le Destin aux Grands de ce monde ! En tout cas, rien n'est plus facile à constater que le portrait du jeune César de Vendôme, adulte, ressemble beaucoup plus à celui de Roger de Bellegarde qu'à aucun des nombreux dessins du visage du roi. ce dernier était-il vraiment sûr de sa paternité ? Son ironie et sa finesse béarnaises ne se sont-ils pas donnés de libre cours en proposant ce mariage aux époux de Mercœur ? je n'en jurerai pas ! Quelle déception pour les Bretons ayant caressé le rêve de l'indépendance !

Guy Eder de La Fontenelle, après la défection du duc de Mercœur, sera un des premiers à demander l'amnistie pour ses hauts faits, si je puis dire. Il est parfaitement conscient qu'il a beaucoup à se faire pardonner. Henri IV, plusieurs fois, lui avait proposé de se rallier à sa cause. Il lui accorda très volontiers son amnistie. D'ailleurs dans le traité signé avec le duc de Mercœur, une clause spéciale est prévue s'appliquant à l'amnistie de La Fontenelle. Une telle condition prouve bien qu'en dépit de ses brigandages, Guy Eder a rendu de grands services à la Ligue. Par un acte supplémentaire, Henri IV confirme La Fontenelle dans le commandement de l'île Tristan. Pour la rédaction du traité, La Fontenelle a été appelé à donner ses conditions qui sont presque toutes acceptées, peut-être parce qu'elles ne se rapportent qu'à ses intérêts privés.

On ne peut nier qu'Henri IV tient particulièrement à se concilier La Fontenelle puisqu'il signe avec lui un traité, le 8 Avril 1598; une clause spéciale absout Guy Eder de l'enlèvement de Marie Le Chevoir dont on l'incriminera par la suite ... Néanmoins, quelque chose à échapper au terrible seigneur de la guerre : une clause qui permettrait au roi d'examiner les fortifications et de décider, ou non, de leur maintien !

Guy Eder est encore très jeune et Henri IV un fin renard.

Le traité de paix, signé le 25 Mars 1598, par Henri IV et le duc de Mercœur, et celui qui est signé avec Guy Eder le 8 Avril suivant, mettent fin à la guerre de la Ligue en Bretagne.

Guy de La Fontenelle tient à profiter de la paix. Il a dû retirer Marie Le Chevoir de son couvent et l'épouser deux ou trois ans avant la signature du traité. Elle a donc séjourné à l'île Tristan à un moment où furent imputées à Guy Eder le pillage et la démolition de Pouldavid, peut-être même au temps de l'incarcération, sur l'île, des prisonniers de Pontroix. D'après les dates, c'est à peu près sûr. Ce fait nous pose plusieurs interrogations. Comment, dans un espace aussi réduit, une île de quelques hectares, cette jeune femme qui a laissé le souvenir d'un être très bon et droit, et qui exerçait de l'influence sur son terrible époux, comment aurait-elle supporté la vie atroce et les supplices dont il a été dit que Guy Eder infligeait à ses prisonniers ? Si le récit des souffrances de ces captifs est exact, elle ne pouvait pas ne pas le savoir, et ne pas en souffrir moralement elle-même ...

Or, elle est parfaitement heureuse avec Guy Eder, et d'un bonheur sans nuages. Avant la fin de la guerre, elle est recluse, par nécessité, dans l'île Tristan; Après, avec son mari, elle gagne le continent et ils s'en vont tous deux comme les autres seigneurs, administrer leurs propriétés, ou plutôt celles de Marie, passant de l'une à l'autre. La vie leur sourit maintenant, sans qu'ils aient à craindre le lendemain.

Henri IV couvre d'éloges Guy Eder et même il lui promet le collier du Saint Esprit. Dans les conditions que La Fontenelle a formulées, au roi, il n'a pas oublié ses compagnons de combat : "Ils ne pourront être recherchés de tous les crimes, maléfices, meurtres, tels qu'ils soient, brûlements et incendies de villes, bourgs, maisons nobles, églises, pilleries, etc ... Ils en demeureront absous et déchargés et il sera

imposé silence à tous procureurs généraux, Parlements et autres ..."

La Fontenelle a eu de bonnes raisons de faire mentionner le Parlement. Lequel se montre plus que réticent, vraiment hostile. C'est par contrainte que le roi lui impose en quelque sorte, l'amnistie de La Fontenelle. Le Parlement oppose ses réserves pour les droits des tiers "sans préjudice du droit des opposants." Le 12 Juillet 1598, le roi donne ordre d'enregistrer ses lettres de jussion sans réticences, ni réserves. Le Parlement décide que les opposants seraient entendus avant de statuer, et, finalement, il n'enregistre jamais les lettres ... Quelle menace pour La Fontenelle qui tient trop à son pays pour le quitter ! Cependant, il mène la vie d'un gentilhomme honorable entretenait d'excellentes relations avec de jeunes nobles sans fortune, parents de sa femme ou de sa propre famille tels Jean de Rosmar, sieur du Muriou et Guy Le Chevoir, sieur de Maitonblanche. Ils ont fonction d'intendants et à l'occasion, ils servent ou ont servi dans sa garnison.

La vie de gentilhomme campagnard convient à Guy Eder. Les deux époux séjournent tantôt à l'île Tristan, tantôt dans un de leurs manoirs. Guy Eder a fait rebâtir le château de Trébrin, en Plestin, qui est de son héritage. Il fait réparer le manoir de Coatezlan, qui est à sa femme. Cette femme, il l'adore et fait tout ce qu'il peut pour la combler. "Il l'entoure de tendres soins, d'attentions délicates, écrit Barthélemy Pocquet. Il vérifie avec le plus grand soin les comptes de ses régisseurs, il paie régulièrement les hommes de sa garnison de l'île Tristan et ceux-ci ne commettent plus de vols, ni de pillages, il ne les tolérerait pas.

Tant d'hommes nobles qui s'étaient mal conduits durant la guerre étaient laissés en paix, tout en gardant de vilaines habitudes, qu'on aurait pu croire La Fontenelle sauvé puisqu'il se tenait si tranquille, vraiment amendé, soucieux de ne plus nuire ...

Un tel bonheur, une telle quiétude ne pouvaient durer. Dans les premiers jours de Mars 1600, Guy Eder est arrêté à l'île Bréhat par le lieutenant particulier du présidial de Quimper. Il l'emmène à Coatezlan, il conduit Guy Eder à Nantes. L'arrestation de Guy Eder est provoquée par une plainte de François de Coesbriant lui réclamant les biens que le capitaine avait soustraits au château de Coëtrec, plus de 20.000 écus de domages et intérêts et 7.000 écus payés à Kergommar. Le 7 Mars 1600, malgré l'amnistie du roi, La Fontenelle est emprisonné au château de Nantes. Cette recluse provoque, on le devine, une très vive émotion à l'île Tristan, dans la garnison de La Fontenelle. Le roi ordonne alors, le 18 Avril 1600, par lettres patentes, de raser et démanteler les remparts de l'île; Le lieutenant de Guy Eder, Jacques de Lestel, sieur de la Boule,

refuse de livrer le fort. Une rébellion qui démontre que ce diable de Guy Eder, dans la guerre comme dans la paix, a su garder et entretenir la fidélité de ses hommes.

Marie Le Chevoir garde toute son affection, son amour à son mari emprisonné. Aidée de ses cousins, Jean de Rosmar et Guy Le Chevoir de Maisonblanche, elle prépare en secret l'évasion de son époux. A cet effet, des chevaux sont emmenés à Nantes.

Dans le même temps, M. de Cangé, le lieutenant du roi commandant le château de Nantes se sent peu rassuré de garder en ses prisons un personnage aussi redoutable. Il insiste près des juges et officiers de Nantes pour le transférer aux prisons du Bouffray. Or, le Parlement, qui poursuit toujours La Fontenelle – et lui seul – de sa hargne, ordonne son transfert à Rennes. M. de Cangé prétend qu'il ne dispose pas d'assez d'hommes pour les soustraire de la garde du château. Ce sont les conseillers Jean Allain et Gilles de Sévigné qui se font remettre le prisonnier, escortés de 10 arquebusiers ... Il est vraisemblable que ce transfert à Rennes fait échouer les préparatifs d'évasion de son mari par Marie Le Chevoir et ses cousins.

A Rennes, La Fontenelle est interrogé ainsi qu'un de ses compagnons, Nicolas Le Pôlier de La Chesnais, arrêté en même temps que lui. Tous deux refusent de répondre. Puis La Fontenelle récusé un conseiller, Alexandre de La Rivière, nommé pour l'interroger. Il récusé ensuite tous les autres qui lui sont présentés. Puis le Parlement met en vente les chevaux destinés à l'évasion qui ont été saisis à Nantes et il autorise Guy Eder à produire des témoins à l'appui de ses récusations. Il s'y refuse "parce qu'il n'est pas permis, dit-il, à personne, même pas à sa sœur, de le voir." Tandis que des travaux s'effectuent en sa prison, dans la crainte qu'il ne s'évade, Guy Eder, finit, écrit Barthélémy Pocquet, par présenter une requête fondée sur l'abolition des actes du passé qui lui avait été accordée. Par arrêté du 11 Juillet 1600, la Cour prononça simplement qu'il y avait lieu de passer outre.

Mais La Fontenelle n'est pas remis en liberté. Le roi, comme les magistrats de Rennes, se préoccupe fort du fort de l'île Tristan qui ne s'est pas rendu. Ils obtiennent du prisonnier qu'il donne l'ordre à son lieutenant de se rendre, en évacuant l'île et son fort. Jacques de Lestel veut bien obéir à Guy Eder à condition qu'on lui octroie des lettres d'abolition ... Il a raison de se méfier puisque son maître a été arrêté malgré l'amnistie accordée. Le capitaine et la garnison sont à peine sortis du fort que sa destruction commence ...

Edith PERENNOU

§§§§§§ A Suivre §§§§§§ Voir "GWENN-HA-DU" précédents – depuis le N° 110 (1).

## LA MERIENNE BLINOISE

Certains faits historiques dramatiques sont connus par une appellation spéciale, en forme de titre de chanson ou de roman. Je pense aux VÉPRES SICILIENNES, massacre des troupes françaises occupant la Sicile, la PAQUE IRLANDAISE, révolte des Irlandais en 1916 contre l'occupant anglais, la SAINT VALENTIN, massacre des bandes rivales par le gang Al Capone à Chicago, la SAINT BARTHELEMY, massacre des Protestants à Paris en 1572, sur ordre du roi Charles IX poussé par sa mère Catherine de Médicis.

A BLAIN, un fait sanglant, très ancien, puisque survenu en 843, un 24 Mai, mérite bien une appellation spéciale, car il a pu modifier le cours des choses en Bretagne.

Je l'ai appelé la MERIENNE BLINOISE. Le mot "MERIENNE" n'est pas français, je devrais dire "SIESTE" mais "MERIENNE" est plus parlant, bien que la prononciation locale soit plutôt "MERVEEN" (graphie VANTYE).

Voici les faits. En ces temps anciens, le comté frank de Nantes qui ne dépassait pas Blain, puisque les Bretons étaient établis depuis pas mal de temps jusqu'à une ligne allant de Donges à Lusanger en passant par Fay, Blain, Nozay, Treffieux, était, si je puis dire en guerre de succession.

Un premier comte de Nantes LANDBERT (Lambert), conseiller très écouté de Louis le Pieux, fils de Charlemagne, était mort en Italie, tombé en disgrâce plus ou moins, suite aux intrigues d'un nommé RIKWIN, qui à sa place, prit la tête du comté nantais. Ceci ne plut pas, bien sûr, au fils du vieux Landbert, qui était né à Nantes, et qui se nommait aussi Landbert. Il s'en alla conter ses malheurs à NOMINOE, chef des Bretons, avec lequel son père avait été en bons termes. Toutefois, désireux de gagner les bretons grâce de Charles le Chauve, roi des Franks, il combattit dans ses rangs et vaillamment à la bataille de Fontenel-en-Puisaye, où s'affronteront les trois fils de Louis le Pieux, ou s'affronteront les trois fils de Louis le Pieux, mécontents du partage qu'il en avait fait de son empire. A cette même bataille combattait également le comte RIKWIN mais elle lui fut fatale. De ce fait le comté frank de Nantes n'avait plus de chef. Le jeune LANDBERT saisit l'occasion et demanda à Charles le Chauve le comté de Nantes qu'avait eu son père. Le roi des Franks voulait récompenser LANDBERT, qui s'était battu vaillamment, mais pas de cette façon, car il savait qu'il était en trop bons termes avec NOMINOE, le chef des Bretons. Il donne donc le petit comté de Nantes à RAINALD qui avait déjà le comté d'Herbauges qui venait jusqu'à la Loire. Cela déclencha la colère du jeune et impétueux LANDBERT qui vint encore conter ses malheurs à NOMINOE lui demandant de l'aider à reconquérir le comté nantais, qu'il pensait pouvoir revendiquer comme héritage de son père. NOMINOE ne pouvait que souhaiter la bienvenue à

LANDBERT en cet automne 842. Il venait de refuser son allégeance à Charles le Chauve arguant qu'il avait prêté serment au vieil empereur Louis le Pieux dit encore le Débonnaire mais pas du tout à l'un de ses fils qui ne régnait que sur une partie de l'empire défunt. Il accepte donc la proposition de LANDBERT car il se doute bien qu'après son refus d'allégeance, le roi des Franks l'attaquera bien un jour ou l'autre, quand il aura fini de guerroyer contre ses frères LOTHAIRE et LOUIS le Germanique. Renseigné sur les projets de vengeance de LANDBERT, Charles le Chauve envoie déjà, à RAINALD, les ressources nécessaires pour mener une opération militaire contre LANDBERT, et par là même, contre NOMINOE. A la tête d'une armée de Nantais et de Poitevins, RAINALD se dirige vers la Vilaine. NOMINOE confie le commandement d'une première armée bretonne à son fils ERISPOE, car lui, plus tard, attaquera sur Rennes. ERISPOE prend position sur la rive droite de la Vilaine, au Nord de Langon, en attendant l'arrivée d'un second corps d'armée, que LANDBERT avait recruté dans la région d'Aleth et de Dol. Mais LANDBERT tarde, et le fougueux ERISPOE est impatient de se battre. Il fait traverser le fleuve à ses troupes à Messac. L'avant-garde seule avait passé la Vilaine quand survint l'armée de RAINALD qui attaque en force et la défait complètement. Alors RAINALD commet l'erreur de sa vie. Il croit avoir détruit toute l'armée bretonne, et reprend le chemin de Nantes avec ses troupes. Furieux d'avoir agi comme un débutant, ERISPOE veut racheter son erreur. Il envoie des émissaires à LANDBERT pour qu'il le rejoigne au plus vite avec son corps d'armée, ce que fait l'autre. Une fois réunis à Messac, ERISPOE et LANDBERT franchissent la Vilaine avec leurs cavaliers et se lancent à la poursuite de RAINALD le vainqueur provisoire, qui, lui, rentre tranquillement sur Nantes croyant n'avoir plus rien à craindre des Bretons. Arrivés à Blain, il fait halte avec son armée, pour se restaurer et se reposer un peu, bêtes et gens. Nous sommes à la fin Mai, il fait chaud, les soldats enlèvent armes et armures et après un bon repas, font une petite méridienne, avant de repartir, dans les prairies ombragées qui bordent la rivière ISAR (l'Isac aujourd'hui canalisée). C'est alors que survint l'armée d'ERISPOE et de LANDBERT. Surprise totale. Les Bretons font un vrai carnage dans les rangs de l'armée de RAINALD, qui, lui-même, y laisse sa vie, la tête tranchée par le fameux LANDBERT. Seuls quelques-uns eurent la vie sauve pour qu'ils puissent porter la terrible nouvelle et emporter le corps de leur malheureux chef qui fut peut-être enseveli à Saint Florent le Vieil. En 1830, on y découvrit plusieurs sarcophages dont l'un portait le nom de "RAINALDUS".

Après cette bataille de Blain, LANDBERT put enfin prendre possession du Comté Nantais en reconnaissant NOMINOE, futur roi des Bretons, comme son suzerain, et non plus Charles le Chauve, roi des Franks. Ce fait est assez significatif, car nous voyons, avec LANDBERT, un

comté gallo-frank de Nantes prendre fait et cause pour la Bretagne, autant, que des Bretons voulant à tout prix conquérir ce comté, tout comme celui de Rennes, pour s'en faire une Marche-tampon contre des Franks toujours en expansion vers l'Ouest.

Aujourd'hui que se pose toujours et encore le problème de Loire-Atlantique en Bretagne, il était bon de rappeler de fait.

Denwal GWENVENEZ

## GUERRE

Je ne sais si le monde a connu jusqu'ici une période de pure hypocrisie et d'horreur. Certes la guerre est une chose abominable et folle qui a toujours existé, mais dans les temps anciens et primitifs du monde jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elle conservait l'aspect d'une sorte de jeu d'échecs, d'abord réservé aux initiés. Sous l'Ancien Régime, elle gardait encore cette forme de duel, de tournoi, – toujours aussi inutile, certes –, sous la Révolution française, on y enchaîne le peuple tout entier, la France donnant là encore l'exemple : "Tu ne tueras point ?". Autant je reste pour la peine de mort, mais pas en tant que jugement – Dieu seul est juge – mais de défense de la Société, autant la guerre n'a plus aujourd'hui qu'un rôle d'extermination que personne ne pouvait jusqu'ici même imaginer, et au moins depuis 1914, on en a rejeté la culpabilité sur des combattants forcés aussi innocents de chaque côté.

Le seul cas où la guerre peut être légitime, c'est la défense contre une agression, la protection des faibles.

Quant à la peine de mort, au moment même où les législations démocratiques l'abolissaient pour les criminels les plus dangereux, ils instituaient l'holocauste des innocents : contraction et avortement, la destruction des êtres les plus dépourvus de défense et de culpabilité.

Pour en revenir à l'inutilité et à la perversité de la guerre, je repense à celle de l'indépendance des 13 colonies américaines à la fin du XVIIIème siècle qui n'avait en vérité aucune raison d'être sinon l'incapacité et l'absurdité des dirigeants britanniques. A cette époque, la Grande-Bretagne comptait tout juste 8 millions d'habitants, les colonies américaines, la moitié, 4 millions en pleine et rapide expansion, plus l'Océan à traverser ! Les lieux n'étaient pas si inégaux qu'il y paraît de prime abord, sans oublier que sur ces colons américains, 1/3 était indifférent, 1/3 opposé à la sécession, un autre seulement prêt à en découder avec le roi d'Angleterre. Sans guerre, l'Amérique, au sein de l'Empire aurait continué de la même façon à suivre sa destinée et aurait de par l'ordre des choses, occupé en quelques années la place prépondérante qui en aurait fait le centre économique mondial, de telle manière que l'Histoire des Etats-Unis n'aurait pu être fondamentalement différente de ce qu'elle a été. Seule la France dans cette affaire se serait abstenue de perdre

GWENN-HA-DU 21

une lourde somme d'argent, perte qui fut une des raisons de la convocation des Etats Généraux et de tout ce qui s'en suivit...

Ne parlons pas de ces dernières guerres mondiales qui détruisirent l'Europe et la civilisation, et qui mettent aujourd'hui en danger la survivance biologique même de la race blanche occidentale, pour ne pas dire de l'humanité entière.

Comment ne pas dénoncer une fois encore cette démesure !

Yann BOUESSEL du BOURG †

KOUN BREIZH - SOUVENIR BRETON - 845

#### COMMUNIQUE

C'est le Dimanche 28 Juillet, au lieu dit "La Rencontre" que s'est déroulée la cérémonie d'anniversaire de la Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier qui eut lieu le 28 Juillet 1488 entre l'armée du duc de Bretagne François II et celle du roi de France Charles VIII.

Cette journée fut l'une des plus tristement mémorable pour la Bretagne puisque celle-ci perdait non seulement une bataille, mais aussi, mais surtout son indépendance.

Défaite de Saint-Aubin-du-Cormier, mariage forcé d'Anne de Bretagne avec son ennemi Charles VIII, puis en 1532, le traité de Vannes acheté et extorqué, telles s'énoncent en quelques mots les douloureuses étapes de ce qu'on a appelé et qu'on appelle encore l'Union, mais qui ne fut dans les faits qu'une annexion du plus faible par le plus fort.

La manifestation débuta par des airs de cornemuse sonnés par R. Stéphan et P.Y. Le Goff.

Avant et après la messe célébrée par le Père prieur Brand, Loïk Camus, Président du "Koun Breizh - Souvenir Breton-845" prit la parole; après le rappel du nom des disparus au cours des derniers mois; Yann Bouessel du Bourg et Madalen Muvvan, furent évoqués les luttes incessantes, passées et présentes, des Bretons pour la défense de leur langue, de leur culture, de leur Histoire, face au pouvoir français toujours hostile aux caractères particuliers des peuples de l'hexagone.

Cette allocution se poursuivit par l'évocation de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en mettant clairement l'accent sur les circonstances historiques qui la précédèrent. Puis ce discours se termina sur l'affirmation d'une quadruple ambition :

- intégrité territoriale de la Bretagne;
- enseignement de notre Langue bretonne;
- enseignement de la véritable Histoire de notre Pays;
- affirmation d'appartenance à notre Pays breton.

Entre ces prises de parole et la messe, un défilé symbolique parcourut l'enclos de "La Rencontre": il était formé du drapeau à croix noire de l'époque des Croisades (ancien drapeau de combat - terre et mer); de l'épée à l'image de celle des combattants, du drapeau moderne à bandes Gwenn-ha-Du, enfin terminant la marche, une

petite fille (elle s'en souviendra !) portant les fleurs destinées au mémorial.

Au cours de la messe, l'officiant devait rappeler la pérennité des âmes de ceux qui sont morts sur ce sol en 1488 et qui s'unissent à cet instant, à celles des assistants.

D'autres sonneurs, R. et J. Badouel furent remarqués pour leur prestation. Il sera remarquée une assemblée plus nombreuse que les années passées participait à cette cérémonie. On pouvait y reconnaître Madame Yann Bouessel du Bourg, Monsieur Le Treut, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, ainsi que la fille de Morvan Marchal, créateur du drapeau breton actuel. Des voisins de "La Rencontre" étaient également présents; de même le Pays Nantais s'était fait représenter. Les communes de Fougères et de Châtillon en Vendelais d'étaient excusées.

L'animation des chants fut dirigée par Y. Crati. Au terme de la Cérémonie, un poème très remarqué fut dit par Louis Bouillé: le Bro Gozh traduit en langue française.

Président :: Loïk CAMUS

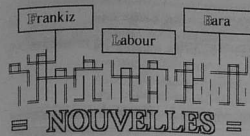
"Douar Hon Hendarvoud" - Le Pont Neuf  
56230 - Questembert.

#### KELC'H STUDI DROUZED AN HENGOUN CERCLE D'ETUDE DES DRUIDES TRADITIONNELS

#### COMMUNIQUE

"Kelc'h Studi Drouzed an Hengoun" est un groupe, en pleine expansion, issu de la Gorsedd dont il s'est éloigné, en vue de maintenir une tradition rituelle et pratique, laquelle a pour origine, celle suivie par les Gallois et les Corniques, et mise en place en Bretagne, en 1899. Outre la célébration des fêtes annuelles dites "Imbolc", "Bel-taine", "Lugnasad" et "Samain", chères à nos aïeux, les membres de ce cercle, par fidélité à leur mission druidique, dont la première consiste à instruire le peuple breton, donnent des conférences, suscitent des causeries, des échanges de vues à bâtons rompus, le tout dans des domaines spécifiques dont leur publication "Me a Zalcho" ("Je maintiendrai"), se fait l'écho. Dimanche, 28 Juillet, c'est le monastère celtique de "Run Meno", en Tregor, qui a accueilli le Druides Ron Penarth, Président du Cercle, par ailleurs auteur de nombreux ouvrages didactiques dont le dernier en date, "L'origine géographique des Bretons Armoricaïns", édité par "Dalc'h Sonj", vient de sortir. Ce dernier a captivé l'auditoire par le sujet de sa conférence, relative à des découvertes toponymiques troublantes, remontant à l'antiquité pré-romaine, dont le regrettable Kervella avait en son temps jeté les bases. Ces travaux encore inédits, du plus haut intérêt, pour l'Histoire la plus éloignée de la Bretagne, notamment pour parvenir à éluder les raisons et motifs de certaines appellations restées encore obscures feront l'objet d'autres réunions, auxquelles sont invitées tous ceux ou celles qui portent intérêt à l'Histoire bretonne.

Loïk CAMUS



#### MOURIR AU PAYS

Plus d'un Français sur deux va finir sa vie là où il est né.

Le retour au pays est particulièrement fort en Bretagne: plus de 80% des décès du Finistère y sont nés. Il est beaucoup plus faible en région parisienne et dans le Midi. Ce retour aux sources ne se produit pas forcément à l'âge de la retraite mais, parfois, après une première expérience professionnelle dans une grande ville comme Paris.

(Famille Magazine N°103 - Avril 1996)

#### PLOGOFF bis ... ???

Il est à l'extrême pointe du monde occidental, une des merveilles de notre terre bretonne: la Pointe du Raz.

Un site exceptionnel dont la beauté sauvage ne saurait être mieux appréciée s'il n'existait là, à quelques mètres du filot, en pleine lande, cette grande maison blanche au toit d'ardoises dénommée Hôtel de l'Iroise.

Idolâtres de la Nature, poètes en mal de rimes, romantiques en quête du Beau auraient pu encore y goûter de longs instants d'extase, de contemplation, d'émerveillement si ... Si le Conservatoire du Littoral, dans son entreprise de réhabilitation, n'avait décidé de raser purement et simplement ce bâtiment. Qu'un nouveau site commercial soit construit 800 mètres en retrait de l'ancien, qui défigurait le bord de la mer, peu importe ... Quant à Madame Le Coz, 78 ans, propriétaire dudit hôtel, elle a été mise en demeure de quitter les lieux avant le 31 Décembre 1996.

Le pouvoir parisiano-centraliste aurait-il oublié le cuisant refus de ses ukases, de ses diktats que lui infligèrent sur la lande de PLOGOFF, les forces conjuguées du peuple breton, voici un peu plus d'une décennie ?

Compatriotes, faites échec à la décision inique qui frappe Madame Le Coz.

Aujourd'hui comme hier, sur la lande de Plogoff, faites connaître votre réprobation unanime. Le plus tôt possible, alertez vos élus ! Faites circuler des pétitions, adressez-les à :

- "Pour protester contre la fermeture de l'Hôtel de l'Iroise"

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Délégation régionale, 12, Quai Armez, Port du Légué 22000 - SAINT-BRIEUC, (96 33 66 32);

Ecrivez votre soutien à Madame LE COZ Hôtel de l'Iroise, Pointe du Raz, 29770 PLOGOFF (98 70 64 65).

GARREC

#### A PROPOS DE LA MEMOIRE DE GLENMOR

Tout en félicitant "Le Tregor" d'avoir consacré sa page magazine à notre barde national GLENMOR, je souhaiterais, au nom de plusieurs amis de sensibilité bretonne, émettre quelques réflexions relatives aux différents témoignages dont vous vous êtes fait l'écho.

Tout d'abord il me paraît inconvenant d'honorer la mémoire de Milig ar Skañv, tout en niant sa dimension politique.

On affirme en effet: "Jean Lou Justin aurait été conscient, de par sa profession, des réalités et des contraintes économiques, et par conséquent ne croyait pas à la possible autonomie totale de la Bretagne ..." Outre qu'elle contient une contradiction entre deux termes antinomiques: "autonomie" et "totale", car en matière juridique et politique, "l'autonomie", ne se confondant pas avec "l'indépendance", ne peut par conséquent n'être que relative, cette phrase tend à laisser croire que les positions défendues par Glenmor seraient utopistes ou irréalistes et indignes d'intérêt.

La réalité contemporaine de l'Europe nouvelle en gestation nous prouve bien au contraire à quel point il était visionnaire, s'inscrivant dans la lignée des bardes antiques et en assumant dignement l'héritage, puisque ce sont précisément les régions d'Europe à fort pouvoir de décision politique et administrative, celles qui peuvent gérer elles-mêmes leur destin, par le jeu légal d'une autonomie contrôlée, qui sont en même temps les plus prospères au plan économique (cf la Bavière, la Flandre ou la Catalogne pour ne citer qu'elles).

Quant à ceux qui cherchent à récupérer l'image de Glenmor, en reniant son "activité politique", on peut se demander de quelle nature était réellement leur amitié avec le Barde, qui, de son Tir Na Nog, ne peut plus guère ferrailler avec les vivants.

Thierry JIGOREL

#### LE FESTIVAL ANNE DE BRETAGNE CLISSON, du 22 au 30 Juin 1996

Cette deuxième édition du Festival Anne de Bretagne, organisée par l'Association Culturelle Bretonne-Sud-Bretagne et soutenue financièrement et matériellement par le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Ville de Clisson, a été un succès.

Plusieurs dizaines de personnes ont assisté aux trois remarquables conférences d'Y. Gicquel

GWENN-HA-DU 23

sur "Olivier V de Clisson, de R. CINTRÉ sur "Les Marches de Bretagne" et de D. CARRIOT sur "Les Monnaies Duciales". Les débats ont été d'une qualité et d'un intérêt exceptionnels, montrant bien que les Angevins, les Bas-Poitevins et les Bretons des Marches connaissent leur longue et riche Histoire commune et en sont légitimement fiers, encore aujourd'hui.

Plusieurs centaines de personnes ont visité la magnifique exposition de coiffes, assisté au grand concert de chorales bretonnes dans l'église si typique de la Trinité et, le Samedi 29 Juin, participé avec entrain aux différentes animations musicales qui préparaient le fest-noz du soir qui fut un très grand succès, réunissant près de 500 amateurs de danse et de musique bretonnes.

Le Dimanche 30 Juin, le grand défilé des groupes et le spectacle donné par tous les groupes sur deux podiums dans le Parc du Stand, avec pour toile de fond le spectaculaire château féodal et la vallée de la Sèvre Nantaise, attirèrent au moins 4.000 personnes venues de Clisson, de tout le Vignoble et même de Nantes.

Les responsables de l'Association Culturelle Bretonne-Sud-Bretagne tiennent à remercier tous ceux qui ont permis ce résultat : les collectivités locales déjà citées, les groupes, cercles et associations qui ont prêté leur concours et qui ont, par leur participation, largement contribué au succès du Festival, il faut citer, bien entendu, tout spécialement, le Cercle Olivier de Clisson, la gratitude des organisateurs va aussi aux grandes fédérations : B.A.S., Kendate'h, War'Leur, très présentes pendant toute la phase d'organisation, à l'Institut Culturel de Bretagne qui a bien voulu accorder son parrainage au Festival et à tous les bénévoles sans lesquels rien n'eût été possible.

Il ne faut pas oublier les revues bretonnes qui se sont fait largement l'écho du Festival et qui ont montré, une fois encore, tout l'intérêt qu'elles portaient au combat des Bretons de Loire-Atlantique pour la défense de leur identité.

Jean CEVAËR

#### L'ORIFLAMME DU CHATEAU DE NANTES

Suite à la copie de la lettre d'Alain EON, jointe au N°116, voici la réponse du Conservateur du Musée du Château :

"... En réponse à votre courrier du 25.07.96, concernant l'absence de la flamme bretonne flottant habituellement au sommet de la Tour du Port du Château des ducs de Bretagne, je vous informe qu'à l'occasion de manifestations exceptionnelles, celle-ci peut être remplacée temporairement par la Ville de Nantes, propriétaire du monument, par d'autres drapeaux. C'est notamment le cas début Juillet au moment du Festival d'Été, puis au moment des cérémonies du 14 Juillet, où est hissé le drapeau français. La présence

de ce dernier a été prolongée cette année, en raison des cérémonies se déroulant à cette date dans toute la France en l'honneur des victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "Gouvernement de l'Etat français", instituée par le décret du 3 Février 1996.

La flamme bretonne a été remise en place, à l'issue de cette commémoration, le 25 Juillet 1996.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées. ..."

#### L'IDENTITE BRETONNE, QUEL AVENIR ?

Le maintien de notre identité est, en dernière analyse, la source et la motivation de notre militantisme. Réfléchir à ce que c'est cette identité, essayer de voir en quoi elle mérite qu'on se batte pour la défendre et la sauvegarder, est absolument indispensable.

L'identité bretonne est, en quelque sorte, une identité hors-la-loi étant donné que la conception de la citoyenneté française ne laisse pas de place à une double appartenance, comme dans un système fédéral : on est citoyen français, point final.

En conséquence, les cibles privilégiées de l'Etat français dans son effort séculaire pour faire disparaître l'identité bretonne fournissent une indication sûre des éléments constitutifs de cette identité.

A l'évidence, ces éléments sont l'histoire, la langue et le territoire.

Les atteintes portées à ces trois éléments de notre identité sont patentes : l'histoire bretonne est occultée, la langue n'est pratiquement pas enseignée et le territoire a été sciemment amputé.

Tout ceci a des répercussions psychologiques, voire économiques, éminemment fâcheuses, mais paradoxalement provoque des prises de conscience extrêmement vives qui vont totalement à l'encontre du but poursuivi par l'Etat français.

Il est clair désormais, en égard à l'environnement international, que ce but ne peut pas être atteint, que l'identité bretonne est absolument indestructible, en dépit de ce que l'observation superficielle pourrait laisser croire.

La raison et l'intérêt commandent donc à l'Etat français, dans son propre intérêt comme dans le nôtre, de prendre acte de cette incontournable réalité.

Ainsi est née l'association Identité Bretonne

Identité Bretonne - B.P. 4518 - 22045 SAINT-BRIEUC Cedex 2

## livres levrioù

"MARION DU FAOUËT ET SES ASSOCIES"  
Jean LOREDAN - Enrichi des travaux de Catherine BORGELLA. 347 pages 135 Fis. Liv'Éditions. Collection Létavia.

Plusieurs ouvrages ont paru au cours de ces dernières années sur Marion du Faouët mais celui-ci est sans doute le plus complet et le plus passionnant, oeuvre d'un véritable historien qui est en même temps un excellent écrivain, ce qui confirme qu'une fois de plus la réalité dépasse une fiction, sans compter ici le bénéfice que nous apporte une langue harmonieuse, un vocabulaire choisi, une grande richesse d'expressions, qui nous transportent et nous font revivre en une autre époque. A l'oeuvre initiale viennent s'ajouter de nombreux documents fort utiles dus aux précieuses recherches de Catherine Borgella, et notamment la reproduction des complaintes composées par la suite sur ce personnage.

J'ai "rencontré" Marion du Faouët pour la première fois il y a plus de 40 ans, je pense dans une chanson en breton entendue et répétée par les "Scouts Bleimor" sur la fille aux cheveux roux :

(...) "Plac'h he blev ruz  
He deus kollet meur a zen mat !"  
(Qui a perdu bien d'honnêtes gens)

Quoique bretonnant, je l'ai hélas presque oubliée !

C'est dire l'intérêt que je puis porter à cet ouvrage, à cette histoire qui est entrée dans notre tradition bien que Marion, en dépit de sa beauté, ne puisse être considérée comme un personnage bien sympathique, foncièrement licencieuse, corrompue et égoïste, ne vivant que pour son plaisir, jetant dans la misère et dans la mort ses compagnons d'un jour.

Alors que l'Esprit de notre temps travaillé par le marxisme a trop tendance à faire des malfrats des héros et à faire porter toutes les responsabilités à ceux qui essaient d'en préserver la société, toujours coupables de "bavures" quand arrive un "accident", n'en est que pire.

Ce que nous avons du mal à accepter, ce sont les méthodes judiciaires vraiment barbares de cette époque, mais c'est autre chose. Les documents, lettres et chansons retrouvés il y a 100 ans dans des liasses qui n'avaient pas été ouvertes depuis 250 ans nous laissent à penser que le moins nos ancêtres avaient le jugement plus sûr que le nôtre et savaient discerner les vrais coupables. Tous les jours nous en avons confirmation !

Yann BOUËSSEL DU BOURG †

#### "L'AMOUR PLUS FORT QUE LA SOUFFRANCE"

En 1993, le Docteur Patrick Maheo a publié, en cheville, avec l'Abbé René Laurentin un ouvrage magistral : "L'AMOUR PLUS FORT QUE LA SOUFFRANCE". Histoire médicale d'Yvonne-Aimée de Malestroit". C'est un exposé scientifique, peut-on dire, sur le caractère de rédemption, uni aux souffrances du Christ, de toutes les souffrances physiques et morales, subies, au long de sa vie, par Yvonne-Aimée Beauvais, et ce sans aucun caractère masochiste.

Il y a à Malestroit, dans le Morbihan, un hôpital desservi par une communauté d'Augustines, Chanoines Régulières Hospitalières. C'est là qu'Yvonne-Aimée Beauvais (1901-1951) a l'occasion d'être accueillie et soignée à plusieurs reprises. C'est là aussi que, par la suite, elle demandera son admission comme novice, puis comme religieuse. C'est là qu'elle subira toutes ses souffrances, acceptées d'avance, qui la tentent sur les rangs des plus grands mystiques. Comme au long de tous les siècles, l'Eglise ne les accepte pas facilement. Elle redoute les pièges et tromperies du démon, même chez les stigmatisés, au point que des fidèles se scandalisent de ces réticences de la Hiérarchie devant des cas de sainteté à première vue évidents.

Et c'est ainsi que, "grande malade qui aurait dû être grabataire, (Yvonne-Aimée) fut prodigieusement surefficace, mais aussi superbement équilibrée, oubliée d'elle-même et fructueusement disponible à tous" ... "Elle a vécu des expériences aux frontières du médical et du spirituel, des stigmates et biforcutions aux sévices attribués au démon."

Le dossier direct est suivi d'éléments annexes sur la souffrance, sur le témoignage des médecins et chirurgiens, témoins et experts. Des documents et notes de neurologues et psychiatres complètent un ensemble déjà bien fourni. S'y ajoutent de longues listes de guérisons par substitution.

Cette étude très sérieuse rappelle que phénomènes mystiques et surnaturels ne sont pas choses du passé et de pays lointains. Parfois, sans que nous nous en rendions compte, ils se passent dans notre voisinage. Grand mérite de l'ouvrage du Docteur Maheo, agréable à lire, de par le sujet et de par le style. La seconde partie comporte de longues pages de précisions d'intérêt documentaire, qu'apprécieront les chercheurs.

Joseph CHARDRONNET O.M.I.

#### "BARZAZ BREIZ"

Le Télégramme de Brest et de l'Ouest vient de publier un article sur le service au public des éditions du Barzaz-Breiz". (27 Juillet,

page 20).

En 1958, il y avait au moins 10 ans qu'on ne pouvait se procurer le Barzaz-Breiz.

Avec Pierre Laurent (père de Donatien), président de Ker-Vreiz à Paris, on décida de tenter une dixième édition, reproduisant exactement celle de 1867, considérée comme portant le texte définitif du Barzaz-Breiz.

Problème ? L'ouvrage était encore soumis au droit d'auteur pour environ quatre ans. Celui qui en était le bénéficiaire était le commandant (futur général) Pierre de la Villemarqué. Pour faciliter les choses, on décida de lui demander l'abandon de ses dernières annuités. La chose se résolut aisément du fait que, dans la réalité, aucun droit ne lui parvenait depuis longtemps faute de vente d'ouvrage.

Le commandant parla alors de procédés qui avaient fort déçu, lors d'une dernière livraison, au public : modifications ou sous-actes de textes, autrement dit abus de confiance. Il est probable qu'il s'agissait de certains passages de poèmes dits historiques qui pouvaient comporter des textes propres à soulever des contestations et que tel de ces textes avait été trituré pour présenter non le texte authentique, mais une version fantaisiste (génante sur le plan historique).

On comprend dès lors les réticences du commandant pour une nouvelle réédition. Il donna son accord que sur l'assurance, en cette dixième édition, rien ne serait changé au texte de 1867.

Cinq ans après, en 1964, le Barzaz-Breiz devenait l'objet d'une étape complètement nouvelle, celle des études critiques sur le problème de l'authenticité : le problème de fond, celui de toujours : la vérité du dire de La Villemarqué affirmant qu'il avait recueilli les textes tels que et qu'ils ne seraient pas de son imagination. C'est celle à laquelle s'attache le thèse du doctorat es lettres de Donatien Laurent, fondée, elle, sur les cahiers authentiques retrouvés. Nous supposons que cette thèse de doctorat fait partie du domaine public. Tous les éléments semblent la pour la clarté du problème.

Joseph CHARDRONNET O.M.I.

"UN CHEF DE LA CHOUANNERIE BRETONNE, LE GENERAL LOUIS DE SOL (1761-1836), FRERE D'ARMES ET SUCESSEUR DE CADODUAL"  
ERIANNIC - Ed "La Découverte" (3ème édition)

Cet ouvrage "introduit" par une admirable couverture de Xavier de Langlais, lui aussi, un fils du Morbihan, est sans doute le meilleur, le plus complet, le plus fouillé, le plus passionnant qu'ERIANNIC (François Marquer) ait jamais composé.

Fils spirituel du Marquis de La Rouerie.

le Général Louis de Sol de Grisolles est, avec Cadoudal, Guillemot, Charette et Bois-Guy, l'un des plus grands chefs de la Chouannerie bretonne.

Comme Cadoudal, dont il fut longtemps le compagnon d'armes dans l'Armée Catholique et Royale, il incarne la lutte de tout ce peuple du Bro-Erec, jamais totalement vaincu et dont l'esprit de résistance couva comme le feu sous la cendre jusqu'au réveil décisif de 1815 où, comme le reconnaîtra Wellington lui-même, l'action de la Chouannerie bretonne, se redressant, pressée les mains nues, immobilisa 25.000 soldats des meilleures troupes de Napoléon, facteur importante de sa défaite de Waterloo et de la libération de l'Europe.

Organisateur étonnant, c'est pour une grande partie grâce à l'action de Sol de Grisolles que les Républicains, ses adversaires, ont pu écrire que l'insurrection des Chouans du Morbihan ne fut point une "révolte tumultueuse", constituant un véritable gouvernement contre-révolutionnaire, doté d'une administration et d'une armée disciplinée, parfaitement entraînée et commandée, d'où son caractère redoutable !

A la tête de 30.000 Chouans, appuyés par 100.000 "supplétifs", Sol de Grisolles, pendant des années, tiendra en échec les armées de la République, puis de l'Empire naissant, jusqu'à ce que, devant la pression écrasante du nombre et de l'armement, et pour éviter à la population le sort subi par la Vendée, il se décide à déposer les armes, cherchant au côté de Cadoudal, à continuer la lutte contre le dictateur par des moyens différents.

Emprisonné dix ans dans des conditions indignes, et au mépris de toute légalité, souffrant un véritable martyre, ne devant sa survie qu'à l'extraordinaire robustesse de sa constitution, seule la première Restauration lui permit de revoir le jour, très diminué physiquement mais n'ayant jamais perdu sa foi, son idéal et l'essentiel de ses remarquables qualités de commandement qui lui permirent, pendant les "Cent jours", lors du retour de Napoléon, de mettre sur pied de nouveau, principalement dans le Morbihan, cette nouvelle armée qui seule, ou presque seule - les Vendéens au Sud, de la Loire ayant capitulé -, va tenir tête efficacement aux troupes impériales.

Général en chef de toute l'Armée de Bretagne, la royauté de nouveau restaurée mais soumise à la pression des anciens révolutionnaires et bonapartistes et qui, d'autre part, s'était toujours méfiée des Chouans, ne semble avoir cherché qu'à éloigner et se débarrasser de cet allié devenu gênant.

Il mourra solitaire, sans avoir pu créer un foyer, oublié et inconnu, à Bordeaux en 1856, à l'âge de 75 ans, sans que ses grands mérites aient été jamais vraiment reconnus par des souverains qui ne méritaient pas de pareils dévouements, sans même un ami pour jeter sur son cercueil un peu d'eau bénite !

Depuis longtemps déjà les derniers Bou-

bons, oublieux des engagements qu'ils avaient pris envers la Bretagne à laquelle ils devaient tant, avaient à leur tour quitté la scène, laissant précipitamment la place à la Révolution couronnée, en la personne du fils de Philippe-Egalité.

Yann BOUESSEL du BOURG †

Un grand livre breton et un très grand événement

"EURIOU PASION AN AOTROU KRIST"  
("LES HEURES DE LA PASSION DE MESSIRE LE CHRIST")

Poème breton de Yann-Vari PERROT. Imagé par Félix-Pol JOBBE-DUVAL. Réalisation de Henry CAOUISSIN. Présenté par Patrick BERTRAND. Format 22,5 x 29,7, sur papier couché 200 g ivoire, dos rond collé cousu, 56 pages toutes en quadrichrome. Reliure entoillée rouge, avec lettres au fer à chaud doré. Prix : 227 Francs;

Ces heures de la Passion de Messire le Christ furent dans leur texte d'origine publiées au XVIème siècle en breton médiéval par l'Abbé Yann-Vari PERROT, éminent celtisant et apôtre de la Foi et de la Bretagne sous la bannière de "Feiz ha Breiz".

Un très beau projet d'édition de ce Chant du Témoin de la Passion fut conçu en 1943 par Henry CAOUISSIN, figure emblématique avec son frère Ronan du Livre breton culturel richement illustré (rappelez-vous, les célèbres Editions OLOLE) mais restera rangé en compagnie des merveilleuses illustrations du Maître Félix-Pol JOBBE-DUVAL pendant plus de cinquante ans.

Patrick BERTRAND a le grand plaisir et l'honneur d'éditer aujourd'hui ces Heures de la Passion de Messire le Christ (Euriou Pasion an Aotrou Krist), accompagnées de leur traduction française, sous la forme de pages d'antiphonaire rehaussées des lettrines enluminées de Félix-Pol JOBBE-DUVAL, et cela dans l'esprit des Livres d'Heures des Ducs de Bretagne. Les scènes originales de la Passion ont été composées en 1943 par ce très grand imagier, dans la plus pure tradition et atmosphères bretonnes, avec des personnages et des décors surprenants.

Outre ce Chant du Témoin de la Passion, de remarquables pièces musicales accompagnent ces 14 aquarelles inédites : 10 Cantilations d'Alban Gwennog, dans l'esprit traditionnel breton, et des extraits du Mystère sacré du dramaturge vannetais Job Le Bayon : "An Hent en Hadour" ("Sur la route du Semeur"), avec les mélodies de Théodore Decker, le talentueux compositeur du prestigieux théâtre de Sainte-Anne d'Auray dans les années; d'autres airs encore sont présents : ceux du Barzaz-Breiz, des Mélodies de Basse-Bretagne de Bourgault-Ducoudray, des Chœurs du Bleun Brug et cette prière chantée empreinte de grandeur, à la Sainte Trinité : "Dreinded Santel".

Ce livre d'art est enfin un hommage à l'imprimeur breton du XVIème siècle Euzen

Quillivéré, émigré à Paris, qui sortit en l'an 1530 le Burzud Bras Jezuz ("Le grand Mystère de Jésus"). Et comme le dira plus tard le dramaturge Tanguy Malmanche dans son chef-d'oeuvre "Gurvan" : "Savet en enor d'am Doue hag en enor d'am Bro" ("Levé en l'honneur de mon Dieu et en l'honneur de mon Pays").

Ainsi donc, EURIOU PASION AN AOTROU KRIST est un Livre-Evénement... Un merveilleux Livre à offrir... Et un Livre rare, qui honorerait votre bibliothèque ...

Commande à adresser à : Patrick BERTRAND, Editeur d'Art - SAINTE-HELENE-SUR-MER. Tél. 97 36 65 65 - Fax. 97 36 67 03

"LA TERRE DU PASSE"

Anatole LE BRAZ - avec en couverture le tableau de Jean-Julien Lemordant : "Contre le vent". 314 pages; 109 frs Ed; Terre de Brume

Ce livre est certainement l'un des plus délicieux d'A. Le Braz, tant par la magie incomparable de son style que la variété des sujets abordés, avec quelle délicatesse et quel charme!

Il s'y révèle non seulement peintre des paysages de son temps, qui ne furent pas hélas plus immuables que les personnages qu'il nous restitue avec une telle vie, une telle vérité qu'il nous semble que nous pourrions encore être leurs compagnons, leur adresser la parole à travers ces pages.

Témoignage d'autant plus précieux que, fils d'un père instituteur qui lui avait appris à imposer à des idoles étrangères, persuadé sans doute que son propre peuple devait être sacrifié sur leurs autels; pétri lui-même par la suite de culture gréco-latine, il avait su conserver en lui un amour profond, cet éblouissement, de la Bretagne et de son peuple, et que son existence fut une reconquête, inachevée hélas, de ce qui était son véritable héritage, même s'il ne lui fut jamais permis de contempler que de loin le Graal, sans jamais pouvoir l'atteindre, car, lui bretonnant, c'est en français qu'il écrivit son oeuvre, n'ayant pas sans doute réalisé, comme l'a si bien exprimé Goethe, que la clef de l'âme profonde d'une nation, celle qui ouvre les portes du passé, du présent et de l'avenir est sa langue. Ainsi fut retardée pour plus d'un demi-siècle cette renaissance bretonne dont il eut pu être avec éclat le promoteur. Sans doute, comme le suggère le titre de ce bel ouvrage, comme celui de l'un de ceux de Souvestre, comme tout l'oeuvre de Renan, la Bretagne, "terre du passé", était vouée à disparaître. Sans doute lui manqua-t-il l'Espérance, et il faudra attendre le premier quart de notre siècle, beaucoup de douleur et de sacrifices, pour que s'amorce un matin de Pâques 1916, chez nos frères d'Irlande, le mouvement de Résurrection de tous les Celtes.

Yann BOUESSEL du BOURG †

GWENN-HA-DU 27

GWENN-HA-DU 26

## COOP BREIZH

BRETAGNE & PAYS CELTIQUES  
LIVRES - DISQUES - JOURNAUX  
MATERIEL & INSTRUMENTS DE MUSIQUE

10, Rue du Maine - 75014 PARIS - Métro:  
Montparnasse, Edgard Quinet, Gaîté  
Tél. 43.20.84.60 - Télécop. 42.21.99.22  
Magasin ouvert Lundi 14h à 18h45. Mardi au  
Samedi 10h-13h/14h-18h45. Samedi 18h30.

## IMBOURC'H

KELAOUENN A STUDI  
A SPERED BROADÉLOUR HA KRISTEN

Y. OLLIVIER 8, Leurgêr ar Marchiz  
56230 - KISTREBERZH

Dont a ra er-maez bep miz

## PIHERN

LA VOIX DU PAYS MITAW  
REVUE DE L'ASSOCIATION VANTYE  
64 Rte de Derval 44290 GUÉMÈNE-PENFAO

\* \* \*

Linguistique gallo-bretonne. Contes en Parler  
Mitaw. Etude des toponymes bretons entre Loire  
& Vilaine. Histoire bretonne locale. Etude de  
noms de famille, légendes, poésie.

Abonnement : 35 Frs

Yann MIKAEL 12 Rue du Cahinet 44130 BLAIN

## CARN

Revue trimestrielle de la Ligue Celtique  
24 pages  
(3/4 en anglais, 1/4 en langues celtiques)

Informations et articles relatifs aux  
mouvements nationaux des six pays celtiques

Abonnement : 90 Frs

Youenn CRAFF

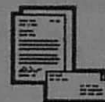
TalbodeK

29300 - BEI/BAYE

*Depuis 1932*



## Skol OBER



COURS DE BRETON PAR CORRESPONDANCE  
TOUS NIVEAUX OUVERT A TOUS

SKOL OBER Gwaremm Leurwen 22130 PLUFUR - 96 35 10 22

votre meilleur soutien ???

un abonnement à

# "GWENN-HA-DU"

## JOURNAL NATIONALISTE BRETON

SANS ACCORD PREALABLE AVEC LA REDACTION, TOUTE REPRODUCTION  
D'ARTICLE EST FORMELLEMENT INTERDITE  
TOUT ARTICLE OU COMMUNIQUE ADRESSE AU JOURNAL POUR INSERTION,  
DOIT COMPORTER LES REFERNCES DE L'AUTEUR, "GWENN-HA-DU" LAISSANT  
L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SES ECRITS